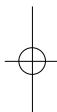




Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural
et des Pêches Maritimes
Conseil Général du Développement Agricole



LES RÉFORMES DU SECTEUR AGRICOLE : QUEL AGENDA POUR LE MAROC ?

Troisième Séminaire Institutionnel
Rabat : 2-4 Décembre 2004

SOMMAIRE

Présentation

Mohamed Ait Kadi,
Président du Conseil Général du Développement Agricole5

Discours d'ouverture

Mohamed Mohattane,
Secrétaire d'Etat Chargé du Développement Rural7

APPORTS ET REFLEXIONS A PARTIR DE LA CONSULTATION D'EXPERTS11

1. Constats communs sur le diagnostic, les causes et les enjeux	13
1-1 Constats sur le diagnostic	13
1-2 Constats sur les causes	16
1-3 Constats sur les enjeux	19
2. Questionnements sur les grandes options	23
3. Faire le choix politique d'un scénario de développement	27
4. Quelle agriculture pour demain ?	31
4-1 Quels objectifs ?	31
4-2 Quelle vision ?	31
5. Quel rôle et quels leviers pour l'Etat?	35
5-1 Quel rôle pour l'Etat?	35
5-2 Quels leviers pour l'Etat ?	36
6. Quelles réformes et quel agenda?	43
6-1 La réforme de la filière céréalière	43
6-2 La réforme des régimes fonciers	44
6-3 La réforme de la protection à la frontière	44

6-4 La réforme de la filière technologique	45
6-5 Autres réformes	45
Conclusion	51
MATRICE DE SYNTHÈSE	53
ANNEXES	61
1- Note de présentation de la consultation	63
2- Liste des participants	68

CD ROM

- 1) Quel cadrage macroéconomique à moyen et long terme ?
(Pr Larbi Jaâidi)(PPT)
- 2) Réformes des politiques économiques affectant l'agriculture : Quelles leçons de l'expérience internationale ?
(Pr. Michel Petit)(PPT)
- 3) Réformes du secteur agricole et recomposition des économies paysannes : le cas mexicain 1990-2004
(Eric Leonard et Bruno Losh)(PPT)
- 4) Processus d'intégration Nord-Sud et libéralisation agricole : Quels perspectives et enjeux pour les pays du Sud ?
(Pr. Henri Regnault) (Doc)
- 5) Agriculture et échanges euroméditerranéens : Quels défis et opportunités ?
(Pr. Jean Louis Rastoin)(Doc + PPT)
- 6) Quels rôles pour l'agriculture marocaine ?
(Mohamed Moussaoui) (Doc + PPT)
- 7) Quelles réformes du secteur agricole ?
(Hassan Serghini et Wally Tyner)(Doc + PPT)
- 8) Modernisation de l'agriculture et transition fiscale au Maroc
(Catherine Araujo Bonjean) (Doc + PPT)
- 9) Quelles réformes pour la filière céréalière?
(Hassan Serghini) (PPT)
- 10) Quelles réformes pour la filière des viandes rouges?
(Pr Moustapha El yousfi)(PPT)
- 11) Quelles réformes pour la filière avicole ?
(Pr. Abdellah Aït Boulahcen) (Doc + PPT)
- 12) Quelles réformes pour la filière des fruits et légumes?
(Saâd Benckroune / Don Hampal)(PPT)

PRÉSENTATION

Mohamed AIT KADI

Président du Conseil Général du Développement Agricole

Le troisième Séminaire institutionnel du Conseil Général du Développement Agricole (CGDA) s'est tenu à Rabat du 2 au 4 décembre 2004. Organisé sous la forme d'une consultation d'experts internationaux (une vingtaine) et nationaux (environ 70), il s'est interrogé sur les réformes du secteur agricole en les re-situant dans leur contexte et en éclairant les problématiques par des apports de l'expérience internationale.

Le Séminaire a été ouvert par Monsieur Mohamed MOHATTANE, Secrétaire d'Etat Chargé du Développement Rural qui a fortement rappelé que l'agriculture marocaine s'engageait dans un tournant décisif pour inscrire son évolution dans le cadre de la vision et des choix du projet de société exprimés par Sa Majesté Le Roi. Ces choix indiquent en particulier que la consolidation du développement rural et du secteur agricole doit être considérée comme l'un des fondements du projet de société. Ils soulignent en même temps l'importance d'une nouvelle politique agricole pour mettre à niveau les capacités productives des agriculteurs et pour combler le déficit social qui affecte tout particulièrement les populations rurales.

Les exposés ont porté sur les leçons des expériences internationales, sur le cadrage macro-économique, sur l'intégration Nord - Sud et sur les rôles de l'agriculture au Maroc. Ces exposés ont servi de socle à la présentation générale d'un programme de réformes de l'agriculture marocaine ainsi qu'à celle de propositions, plus spécifiques, sur les réformes touchant à la filière céréalière, à la filière avicole et à celle des viandes rouges.

Les débats ont traité de ces communications mais ils en ont nettement élargi le contexte en les replaçant dans le cadre du diagnostic du secteur agricole et dans celui des visions d'avenir qui pourront orienter les programmes et les contenus des réformes. L'impression générale exprimée par les participants a été de constater que le séminaire avait bien rempli sa fonction de forum et que les débats, passionnés mais raisonnés, avaient été, non seulement d'une haute tenue, mais aussi très féconds par leurs apports à la réflexion en cours.

La richesse et la diversité des thèmes discutés autour de ce travail collectif sur les réformes peuvent être retrouvées en consultant les actes de la Consultation qui sont rassemblés dans le CD Rom qui accompagne ce rapport. Cette restitution se propose d'en extraire les apports essentiels en les examinant successivement sous plusieurs angles. Les présentations et les débats ont mis en évidence des constats essentiels, sur le diagnostic, sur les causes des dysfonctionnements actuels, sur les défis et les enjeux auxquels l'agriculture est confrontée. De façon très résumée, l'agriculture a connu des changements très importants depuis l'indépendance, avec une montée en puissance du secteur irrigué. L'agriculture traditionnelle est cependant restée en arrière et le milieu rural est encore très frappé par la pauvreté. L'agriculture marocaine doit encore s'adapter aux défis de l'ouverture et de la libéralisation.

Que faire, partant de ces constats? Sur certains thèmes, les options sont encore ouvertes et on doit encore les traiter comme des "questionnements". Les interrogations ont, en particulier, porté sur la multifonctionnalité de l'agriculture et sur les choix ou les compromis possibles, dans un contexte d'ouverture, pour la protection des populations rurales vulnérables. Sur de nombreux autres, au contraire, on voit s'affirmer des "convergences" qui semblent constituer un solide socle commun pour réfléchir au futur. Ces convergences mettent notamment en avant la nécessité et l'urgence des réformes.

Quelles recommandations pour les politiques peut-on tirer de ces constats, questionnements et convergences? Quelles conclusions peut-on en tirer pour formuler des réformes et un agenda pour l'action? Ce rapport non seulement organise les réflexions qui ont traversé les débats sur ces questions mais aussi il propose une vision qui en découle pour l'agriculture de demain. Cette agriculture sera différente de celle d'aujourd'hui. Elle aura su valoriser les opportunités d'ouverture en valorisant au mieux ses avantages comparatifs. Mais elle aura su, en même temps, éviter la disparition de l'essentiel de l'agriculture familiale dont elle aura soutenu la fonction « sociale » (emploi, attache identitaire dans le milieu rural, patrimoine de savoirs et de culture, etc.) en développant de nouvelles opportunités de production. Pour réaliser cette transition et cette adaptation, l'agriculture se sera spécialisée en fonction de la diversité de ses potentiels territoriaux et en fonction des possibilités différentes des catégories d'exploitations agricoles. Cette agriculture de demain ne devra pas être vue selon l'image simplifiée d'une agriculture duale, secteur moderne et secteur social « traditionnel », mais au contraire comme une agriculture plurielle dans laquelle tous les territoires et tous les agriculteurs auront trouver leur place dans un ensemble national en valorisant au mieux leurs opportunités respectives.

Cette Consultation, tout en montrant les limites des débats entre experts sur la question agricole a, en même temps, présenté l'intérêt majeur d'interpeller les décideurs et de les mettre devant la nécessité d'affirmer des positions politiques claires sur les choix à faire. Elle a été une occasion unique de faire progresser le débat en le rendant moins passionné et plus objectif.

DISCOURS D'OUVERTURE

Mohamed MOHATTANE

Secrétaire d'Etat Chargé du Développement Rural

Mesdames Messieurs ;

Je tiens, tout d'abord, à vous remercier vivement pour votre participation à cette Consultation d'Experts sur « Les Réformes du Secteur Agricole : Quel Agenda pour le Maroc ? » qu'organise le Conseil Général du Développement Agricole dans le cadre de la 3ème édition de son Séminaire Institutionnel. Ce séminaire institutionnel est devenu au fil des ans un lieu carrefour où se rencontrent des compétences de l'administration, des chercheurs et des professionnels pour échanger leurs points de vue et proposer des solutions constructives et concrètes aux problèmes de développement du secteur agricole et du monde rural.

Je voudrais saluer dans la salle, tout particulièrement, l'ensemble de nos invités étrangers qui ont bien voulu prendre de leur temps et s'associer à notre réflexion en apportant le témoignage de leur expertise et de l'expérience internationale. Je leur souhaite la bienvenue et un agréable séjour parmi nous.

Permettez-moi, également, d'exprimer toute ma reconnaissance à la FAO, à la Coopération Française et à l'USAID pour l'appui précieux qu'ils ont bien voulu apporter à l'organisation de cette Consultation d'Experts.

Mesdames, Messieurs ;

Aujourd'hui, l'agriculture marocaine est appelée à engager un tournant décisif pour inscrire son évolution dans le cadre de la conception de Sa Majesté Le Roi Mohamed VI du développement global du pays, un développement qui vise, à la fois, la réalisation d'une croissance économique forte, durable et créatrice de richesses et d'emplois et qui permet une transition réussie vers une société démocratique et moderne.

Je souhaite, par conséquent, que le cadrage de votre réflexion s'inspire fortement de la vision et des choix exprimés par Sa Majesté Le Roi dans le Discours du Trône de juillet 2004. Ce Discours a retenu « la consolidation du développement rural et du secteur agricole.. » parmi les sept fondements du projet de société sur lesquels les efforts du Maroc devront porter, durant les cinq prochaines années. Sa Majesté y a appelé à la mise en œuvre d'une stratégie pertinente et adaptée aux potentialités des différentes zones agro-écologiques pour une agri-

culture plus productive, plus compétitive, mieux valorisée par l'agro-industrie et plus soucieuse de l'environnement (je cite) : « Conscient que le monde rural souffre le plus du déficit social, Nous estimons que la mise à niveau globale de notre économie passe nécessairement par une stratégie efficace de développement rural, à même de permettre la transformation du secteur agricole traditionnel en une agriculture moderne et productive. Cela appelle une nouvelle politique agricole, fondée sur la consolidation des acquis et une valorisation optimale des particularités du sol dans chaque région, le but étant d'accroître la productivité agricole et de promouvoir une agro-industrie parfaitement adaptée aux potentialités et richesses naturelles de chaque région, prenant en considération les contraintes de l'environnement, de la rareté des ressources en eau et de la désertification » (fin de citation)

Il s'agit là d'une vision qui féconde l'action, qui lui donne un sens, une cohérence et une efficacité. Nous devons, donc, trouver sa traduction opérationnelle dans une approche qui vise à affronter la globalité des problèmes de l'agriculture et du monde rural en tenant compte de la nature des enjeux, des faiblesses et des menaces qui pèsent sur le secteur agricole, mais aussi des atouts, des opportunités et des marges de progrès. Elle nous interpelle pour engager la réflexion en intégrant aux acquis du passé les données de l'environnement actuel afin de contribuer à élargir la vision du futur et à repenser nos stratégies pour demain pour répondre de façon durable et politiquement, économiquement et socialement acceptable aux défis majeurs qui attendent notre pays.

Je pense, sans vouloir anticiper sur vos débats, qu'il nous faut avoir des idées claires sur les fonctions de l'agriculture dans notre pays et sur les objectifs qu'elle doit atteindre pour qu'elle joue pleinement le rôle que nous attendons de ce secteur. A cet égard, il me semble particulièrement important d'insister sur deux faits :

- Premièrement, le développement agricole est le nécessaire pilier du développement rural. C'est autour de lui que peut se construire une lutte réussie contre la pauvreté rurale qui représente la plus grande part de la pauvreté dans notre pays. Mais quelles en sont les implications sur les politiques agricoles et comment celles-ci doivent-elles s'articuler aux autres politiques intervenant dans le monde rural ? et ;
- Deuxièmement, le développement agricole est un secteur clé pour une entrée réussie dans la mondialisation. Cette nouvelle dimension de notre société nous oblige à des engagements déterminants dans le domaine de la compétitivité et du développement de nos marchés tant internes qu'externes. Mais quels choix devons nous faire et quels instruments et moyens devons-nous mettre en œuvre pour une adaptation rapide aux contraintes d'un marché global ? Ce questionnement vous amènera, sans nul doute, à :

- Examiner nos politiques d'import-substitution ;
- Identifier nos avantages comparatifs et comment les développer d'une façon stratégique et opérationnelle?
- Mieux préciser les rôles de l'Etat et du secteur privé dans un souci d'efficacité et d'équité.

Je suis, bien sûr, conscient du fait que le temps imparti ne vous permettra pas d'aborder en profondeur la totalité des questions soulevées. Mais je suis persuadé que, compte tenu de votre expertise, vous saurez prendre les raccourcis utiles et efficaces pour nous aider à identifier les domaines où des opportunités réelles de réformes se présentent et où des initiatives qui ont un effet de levier pourraient être prises pour faire progresser le changement.

Je souhaite plein succès à vos travaux. Les débats auxquels vous allez vous exercer et les résultats qui en découleront constitueront, sans nul doute, des guides précieux à l'élaboration d'une plate-forme pour la définition de l'agenda de réformes du secteur agricole.

APPORTS ET REFLEXIONS A PARTIR DE LA CONSULTATION D'EXPERTS

Cette restitution n'est pas un compte rendu mais une élaboration à partir des thématiques qui ont été abordées et discutées au cours des débats. Cette élaboration est partie des constats communs et les convergences que les participants ont partagé sur le diagnostic ainsi que sur les causes et les raisons expliquant la situation saisie par le diagnostic. Elle s'est poursuivie en analysant les grands questionnements qui interpellent les options de développement de l'agriculture nationale, avec une insistance particulière sur les opportunités et les menaces qui pouvaient résulter de la libéralisation et de l'ouverture sur la mondialisation. Ces bases, diagnostic et questionnements, ont servi de socle à des réflexions sur les politiques: compte tenu de l'expérience marocaine et à la lumière d'expériences étrangères, comment et avec quels objectifs peut-on concevoir des politiques susceptibles de redynamiser l'agriculture? Quelle agriculture pour demain ? De cette réflexion découlent des propositions de réformes. Celles-ci sont vues comme des outils spécifiques qui doivent aider à répondre, dans chaque cas, à un problème et à des objectifs bien identifiés.

1-CONSTATS COMMUNS SUR LE DIAGNOSTIC, LES CAUSES ET LES DÉFIS

Les participants sont partis d'une même base de réflexion, celle que leur imposaient les constats communs que l'on peut faire sur la situation tendancielle de l'agriculture, sur le diagnostic et les causes profondes de ses dysfonctionnements, sur les défis auxquels elle est confrontée.

1-1. Constats sur le diagnostic

Des acquis indéniables

En 50 ans, l'agriculture marocaine a considérablement progressé. Elle s'est diversifiée et modernisée. Elle s'est intégrée au marché. Elle est aussi restée le principal secteur d'emploi et de création de revenus. Les indicateurs suivants illustrent ces acquis :

- Doublement, depuis 1960, du PIB agricole malgré les fluctuations liées aux sécheresses récurrentes ;
- Améliorations importantes des productions végétales et animales avec un bon de la croissance annuelle de la production agricole globale qui s'est élevée à 7% durant la période 1985-1991.
- Amélioration de la couverture des besoins, pour certaines denrées, par la production nationale, dans un contexte marqué par une intégration grandissante au marché international (100 % des viandes et des fruits et légumes, 82 % des besoins en lait, 47 % du sucre, mais seulement 62 % des céréales –malgré une évolution notable –et 21 % des besoins en huile).
- Effets importants sur les échanges extérieurs en longue durée (exportations et importations, respectivement, de 4,9 et 0,5 Mds DH en 1960 et de 20 et 11 Mds en 2002). En valeur les importations agricoles représentent entre 14 et 24% des importations globales, et les exportations agricoles entre 15 à 21% ; l'irrigation contribue à 75% de ces exportations. Les cultures d'exportation génèrent actuellement près de 500 000 emplois permanents et elles font vivre 3 Millions de personnes.

- Contribution significative du secteur irrigué (on estime qu'en année moyenne -comme en 1998-, ce secteur contribue, sur 13% de la SAU, à 45% de la valeur ajoutée agricole ; cette proportion pouvant atteindre 70% en mauvaise année. On estime également que le secteur irrigué génère pratiquement la moitié de l'emploi agricole). L'importance stratégique de ce secteur est mise en évidence lors des années de sécheresses.
- L'agriculture continue à contribuer fortement à l'emploi. L'emploi direct dans l'agriculture représente 80% de l'emploi rural et près de 50% de l'emploi au niveau national.
- L'agriculture a joué un rôle de tampon pour ralentir l'exode rural. La population rurale, en effet, n'a pas diminué et elle a même augmenté en longue période, bien que sa part dans la population totale soit en diminution.
- Les politiques de l'Etat et les investissements des particuliers ont contribué à la création d'un capital de production et de services qui témoigne d'une évolution considérable dans les cinq dernières décennies (infrastructures d'irrigation, parc de mécanisation agricole, plantations arboricoles, infrastructures de stockage et de transport, etc.).

Mais.. les déséquilibres et les inadaptations s'accroissent

Les changements ont été profonds. Mais depuis une bonne décennie, la courbe s'infléchit et tend vers une stagnation de la production en même temps que s'accroissent des déséquilibres et des inadaptations :

- L'agriculture reste très vulnérable aux effets des sécheresses récurrentes ;
- La contribution de l'agriculture à la croissance du PIB est négative depuis une décennie. Les fluctuations du PIBA (12 à 20% du PIB total, selon les conditions climatiques annuelles) affectent considérablement l'économie nationale : c'est ainsi, par exemple, qu'une diminution du PIBA de 45% en 1995 a entraîné une baisse du PIB de 7,6% par contre, l'augmentation du PIBA de 58% en 1996 a induit un accroissement du PIB de 14%). Ces fluctuations de la production agricole accentuent la vulnérabilité économique d'une majorité de ruraux.
- La superficie agricole utile (SAU) a augmenté de 21% soit 1,5 millions d'hectares entre 1974 et 1996, le nombre d'exploitations avec SAU restant dans le même ordre de grandeur, 1,45 millions. Mais cette extension s'est surtout faite sur des terres marginales autrefois laissées au parcours ou à la

forêt. La faible augmentation des rendements moyens en longue période en culture pluviale est une résultante d'augmentations prononcées dans une grande partie des terres déjà cultivées dans les années 60 et de rendements décroissants sur les terres marginales mises en culture depuis cette période. L'accroissement de la production agricole s'est ainsi fait beaucoup plus par expansion horizontale que par amélioration verticale de la productivité.

- L'agriculture reste dominée par la production céréalière avec des rendements moyens encore faibles, des assolements déséquilibrés et un niveau d'utilisation des facteurs globalement faible mais variable selon les cultures et les régions (exemple : travail du sol –84% pour le blé tendre, 68% pour le blé dur et 46% pour l'orge ; semences certifiées – 30% pour le blé tendre, 22% pour le blé dur et 2% pour l'orge). La dominance du blé tendre, qui est la seule production céréalière intégrée au circuit professionnel, amplifie la variabilité du PIBA. En outre, certaines régions se sont quasi spécialisées dans la production du blé tendre au détriment de productions plus spécialisées et mieux adaptées aux conditions du pluvial. La tendance s'aggrave avec l'extension des céréales dans les terres marginales. Cette prédominance spatiale de la céréaliculture accentue la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques. Elle témoigne aussi d'une perte de diversité, celle-ci particulièrement visible avec le recul des légumineuses.
- Baisse et insuffisance de l'investissement agricole (5% du PIB en 1980 et moins de 2,5% dans les années 90). La part accordée au secteur agricole dans le budget de l'Etat est passée de 20% durant les années 70 à seulement 10% actuellement. Les crédits accordés par le CAM (ex CNCA) ne représentent que 14 à 20% des besoins de financement de l'agriculture et les banques commerciales ne participent qu'à hauteur de 3% au financement de ce secteur.
- La population rurale reste majoritairement pauvre. On comptait en 1996 1 496 350 exploitations agricoles (avec une SAU de 8 732 000 ha). Les exploitations avec un seuil de viabilité leur permettant de répondre aux politiques agricoles étaient au nombre de 875 000 (1 234 000 ménages avec une population de 8 120 000 personnes). Les micro exploitations étaient au nombre de 601 000 (601 000 ménages avec une population de 3 606 000 personnes). La population rurale sans exploitation agricole, majoritairement pauvre, compte 315 000 ménages (avec une population de 2 080 000 personnes). Les ruraux vulnérables (les deux dernières catégories) représentent 43 % de la population rurale (13 222 000 personnes en 1996).

- Faible valorisation de l'eau d'irrigation: la productivité par hectare n'atteint pas encore le potentiel pour certaines cultures et le m3 d'eau n'est pas suffisamment valorisé par des cultures à haute valeur ajoutée.
- Insuffisance de la valeur ajoutée créée par l'agro-industrie et faible intégration de l'agriculture et de l'agro industrie. L'intégration de l'agriculture marocaine est restée peu développée (les agro industries ne représentent que 5% du PIB national, ce qui est bien en deçà des niveaux d'intégration relevés dans les pays avancés, plus de 15%).
- Les distorsions des marchés, qui résultent des politiques de prix et des protections douanières (notamment les taux élevés des importations de blé, de sucre et de viande), constituent une entrave pénalisante pour la compétitivité extérieure de l'agriculture. Les sous secteurs agricoles les plus performants dépendent étroitement de l'étranger pour leur approvisionnement en équipements, en intrants et en matières premières. Le coût budgétaire du soutien de la farine nationale est élevé. Les produits les plus protégés ne sont pas ceux qui valorisent le mieux l'eau et contribuent le plus à l'emploi.
- L'accès inégal des exploitations agricoles et des entreprises agro-industrielles aux marchés des produits et des intrants agricoles, au marché foncier et au crédit se traduit par un manque d'efficacité dans la production, une faible concurrence et une forte concentration des revenus.
- L'exonération de l'agriculture de la fiscalité directe a enlevé à l'Etat un instrument essentiel pour orienter les incitations vers les producteurs. Cette mesure a surtout profité aux grands agriculteurs sans, en contrepartie, d'amélioration substantielle de la productivité. La fiscalité indirecte reste pesante.

1-2. Constats sur les causes

Comment expliquer la persistance de ces difficultés et de ces freins, en dépit de tous les progrès réalisés et de l'importance donnée aux politiques agricoles du pays? Les causes sont multiples et interagissent entre elles. On peut cependant distinguer des causes exogènes ou structurelles et des causes liées aux insuffisances ou aux contradictions internes des politiques agricoles.

Des causes exogènes ou structurelles

- La très forte croissance démographique a eu un impact majeur dans les déséquilibres et les ruptures qui se sont produits il y a une vingtaine d'années.

La croissance économique n'a pas suivi celle de la population. Les effets de la "transition démographique" ne se feront pas sentir avant plusieurs années.

- Conséquence de la croissance de la population, des pressions extrêmes se sont exercées sur l'emploi et sur les ressources foncières. Des pratiques techniques peu attentives à la bonne gestion des ressources naturelles ont ajouté leurs effets destructifs à la pression humaine. Le coût de l'eau n'a pas reflété sa rareté.
- Les contradictions et les conflits qui se sont créés entre les droits reconnus juridiquement et les usages réels de terres aux statuts multiples et souvent mal clarifiés, ont limité les investissements et les incitations à une bonne gestion des terres. Les propriétés melk sont obérées par les contraintes de l'indivision et entrent difficilement sur le marché foncier. L'indivision, en revanche, protège de la disparition les plus petites tenures dont l'importance sociale et identitaire est essentielle en milieu rural. Le statut collectif est un frein à la mise en valeur des terres collectives irriguées. Ce statut n'empêche pas le défrichement et l'appropriation sauvage de terres de parcours impropres à l'agriculture. Le statut forestier s'applique à de nombreuses terres de parcours sans boisements qui sont surpâturées par des usagers déresponsabilisés.
- L'agriculture marocaine a toujours été dépendante des facteurs naturels mais leurs pressions se sont aggravées au cours des dernières décennies. La sécheresse, phénomène cyclique avec lequel les agriculteurs avaient appris à vivre, est devenue une donnée structurelle, les années sèches sont de plus en plus fréquentes. L'accentuation de l'aridité et l'extension de la désertification rendent l'aléa de moins en moins supportable.
- La croissance des exportations agricoles de l'agriculture moderne, a été sérieusement affectée, depuis quelques vingt années, par la concurrence inégale des Etats de l'UE, producteurs des mêmes produits que le Maroc. La recherche de nouveaux marchés se heurte, par ailleurs, aux exigences de plus en plus contraignantes des marchés internationaux. Cette concurrence a certes obligé à mieux exploiter les créneaux possibles mais sans que cela permette de retrouver l'importance des échanges avant la mise en place du Marché Commun Européen.
- A cela s'est ajoutée une contraction très forte des financements extérieurs et des moyens de l'Etat depuis que les ajustements structurels ont contraint l'Etat à modérer considérablement son endettement extérieur.
- Mais l'une des plus grandes causes de la stagnation et des reculs a tenu aux changements profonds du contexte politique, économique et technologique dans le

monde. L'agriculture marocaine a été trop rapidement confrontée à ce changement ainsi qu'aux exigences de la compétitivité globale. La mise à niveau n'a pas suivi. Des politiques de l'Etat, qui furent longtemps assez performantes, sont de plus en plus apparues comme mal adaptées à la nouvelle donne du contexte international. Probablement faut-il en rechercher la raison dans l'héritage des politiques dirigistes qui n'ont pas encore été relayées par les initiatives d'une classe d'entrepreneurs qui a du mal à s'affirmer

Des causes tenant aux insuffisances et aux contradictions des politiques agricoles

- La structure des incitations a favorisé (et favorise encore) les productions d'import substitution à faible valeur ajoutée.
- L'investissement public continue à favoriser l'extension des irrigations sans l'accompagnement nécessaire pour une amélioration de la productivité. L'agriculture pluviale qui concerne la majorité des agriculteurs et presque les 9/10ème de la SAU n'a pas bénéficié d'une attention suffisante. Les modèles d'intervention de l'Etat ont, en outre, contribué par leur standardisation à une vision appauvrie du développement agricole, inhibant largement un potentiel d'innovation fondé sur la richesse de la diversité et sur l'adaptation aux opportunités du marché.
- Les politiques de développement rural n'ont pas accompagné les politiques agricoles. Ce déficit a notablement freiné le développement de l'agriculture et ne lui a pas permis de jouer son rôle de levier pour réduire la pauvreté et favoriser l'amélioration des conditions de vie des ruraux.
- L'aide publique aux intrants et les nombreuses activités de vulgarisation et de transfert technologique ont insuffisamment valorisé les investissements publics dans la recherche agronomique.
- Les politiques macro économiques et commerciales de l'Etat ont été peu favorables à une croissance du marché des produits agricoles. Les politiques de soutien ont en même temps protégé les consommateurs urbains et la production agricole nationale. Mais en maintenant des prix artificiels, elles ont inhibé les efforts pour une plus grande compétitivité. A cela s'est ajouté un manque d'initiatives fortes pour ouvrir de nouveaux marchés internationaux. Les politiques agricoles ne se sont pas, par ailleurs, suffisamment engagées dans l'amélioration des systèmes de commercialisation, notamment dans l'amélioration des marchés de gros et des transports.

- La centralisation poussée n'a pas permis de jouer la carte de la territorialisation des politiques agricoles qui aurait favorisé une adaptation des incitations et des instruments de soutien aux possibilités différenciées des terres et des agriculteurs.
- Le secteur agricole a été durablement pénalisé par le manque d'outils de communication et d'information permettant de faciliter un bon dialogue.
- D'une façon générale, les politiques se sont adressées aux produits et elles n'ont pas su s'adresser au capital humain. L'absence de ciblage de ces politiques (selon les différentes catégories d'exploitations), l'insuffisance la formation générale et de la formation technique ont inhibé le potentiel d'innovation qui aurait pu être développé.

1-3. Constats sur les enjeux

Les dynamiques, les politiques, les instruments d'action sont aujourd'hui insuffisants pour répondre aux défis et aux enjeux auxquels l'agriculture et le monde rural sont confrontés. Ce constat pose une exigence de changement, d'innovation, de réforme.

L'enjeu du développement économique et de la croissance

Les progrès de l'agriculture n'ont pas été suffisants pour réduire la pauvreté en milieu rural au cours de ces dernières années. Les marges de progrès et de valorisation sur les marchés extérieurs ne sont pas exploitées pleinement. L'agro alimentaire et les efforts d'amélioration de la qualité des produits n'ont encore que des effets limités sur l'augmentation de la valeur ajoutée dans l'agriculture. Il a été montré que la contribution de l'agriculture au PIB continuera à être importante se situant entre 2010 et 2020 à 18,7% dans le scénario tendanciel et 14,4% dans le scénario alternatif. Les taux de croissance correspondants seraient pour cette même période respectivement de 4,7% et 8,4% pour le PIB et de 5,2 % et 7,4% pour le PIBA.

L'enjeu de l'ouverture et de la mondialisation

Le Maroc s'est résolument engagé dans une politique de libéralisation raisonnée de son agriculture et ce choix devient déterminant pour les politiques qui lui permettront d'affronter l'enjeu du développement économique et social. L'offre exportable limite l'accès à de nombreux marchés et la pleine exploitation des préférences obtenues. La compétitivité actuelle de l'agriculture fait que certaines productions nationales sont elles mêmes menacées par l'ouverture. A cela s'ajoute le développement insuffisant du marché intérieur que freine la faiblesse des revenus.

L'enjeu de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté

La pauvreté affecte une grande partie de la population rurale. Les ruraux défavorisés ont encore un accès insuffisant à l'éducation et aux infrastructures sociales. Les revenus non agricoles, dont ils doivent dépendre, sont aléatoires et faibles. La pauvreté s'accompagne d'un nomadisme de la main d'œuvre en quête d'emplois occasionnels. Pour les jeunes ruraux, le mirage est celui de l'émigration en Europe. Cette pauvreté est non seulement injuste mais elle tire en arrière tout le processus de progrès du pays. Elle est porteuse de risques de déstabilisation, tant économique que sociale. Elle freine le nécessaire élargissement du marché intérieur. Le développement de l'agriculture et le développement rural sont donc impératifs pour prévenir ces risques, pour valoriser le potentiel du monde rural. Ils sont également nécessaires pour intégrer pleinement le monde rural à l'espace social et politique de la nation, redonner sa place à la culture dont il est le dépositaire, réduire la fracture sociale et tendre vers une société plus équitable.

Le défi de l'emploi s'inscrit dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. La population rurale, dans deux ou trois décennies, pourrait rester égale en termes absolus à la population d'aujourd'hui. L'option de l'exode massif est socialement intenable. L'emploi rural doit être développé dans l'agriculture, dans ses activités amont et aval, mais aussi dans l'urbanisation intermédiaire et la densification des centres ruraux, créateurs de demandes de proximité.

L'enjeu de la sécurité alimentaire

Le contexte international a beaucoup changé durant les deux dernières décennies avec une progression relativement rapide du commerce des produits agricoles et la diversification des origines. La production agricole mondiale s'est maintenue à la hausse malgré la baisse fulgurante des prix mondiaux (en dépit de leur volatilité sur le court terme). Rien n'indique que sur le long terme cette baisse sera inversée. En effet, la sous utilisation du potentiel agricole encore important de certains pays, la baisse de la demande mondiale, les progrès techniques et les avancées, même à petits pas dans les négociations multilatérales au niveau de l'OMC incitent à un certain optimisme. Le Maroc peut, de ce fait, mieux raisonner sa sécurité alimentaire en optimisant l'allocation de ses ressources et les possibilités du marché international. Mais, dans le contexte national actuel, une approche basée sur la seule efficience économique pour assurer au pays son approvisionnement alimentaire pourrait être incompatible avec l'importance et la multifonctionnalité du secteur agricole. Elle risque d'aboutir à une réduction substantielle de ses activités et d'induire en conséquence des effets préjudiciables aux plans politique, social et environnemental.

L'enjeu de la durabilité

Les ressources naturelles sont surexploitées et leur résilience est menacée. Parmi les ressources menacées, l'eau est le bien le plus rare. Elle constituera pour le Maroc, dans les prochaines décennies, la clé de son développement. Les motifs d'inquiétude pour l'avenir sont connus. Ils sont pour l'essentiel imputables à l'accroissement démographique et aux besoins en eau induits par le développement urbain et l'intensification agricole. Déjà la demande en eau projetée pour 2020 dépasserait les ressources mobilisées. La surexploitation des nappes est particulièrement préoccupante. La pollution des eaux limite les ressources exploitables. Si en matière de mobilisation des résultats significatifs ont été obtenus, ils ne doivent pas occulter l'ampleur des défis à affronter dans un contexte hydrologique versatile et fragile marqué par des sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères.

Avec la promulgation de la loi sur l'eau en 1995 le Maroc s'est engagé résolument dans un grand chantier de réformes du secteur de l'eau. Mais, l'agriculture étant le plus gros consommateur d'eau c'est là d'abord qu'il faut apprendre à l'économiser. Un ambitieux programme d'Amélioration de la Grande Irrigation visant à améliorer les performances hydrauliques des systèmes d'irrigation, l'efficacité opérationnelle des organismes gestionnaires et augmenter la productivité a été mis en œuvre. Une expérience originale de partenariat public-privé est tentée pour le développement et la gestion d'un nouveau projet d'irrigation à haute valeur ajoutée. Mais face à la concurrence sur l'eau qu'exercent les autres secteurs, les recettes du passé s'essoufflent. Il faut redécouvrir l'irrigation pour mieux l'adapter aux exigences d'une agriculture productive, compétitive et soucieuse de l'environnement.

Les sols aussi sont menacés, ils perdent leur fertilité tandis que la dévégétalisation se poursuit avec le surpâturage et l'extension des terres de culture. La désertification est devenue une menace réelle. Les débats ont insisté sur la nécessité d'un développement agricole dans une perspective de développement d'une agriculture durable. Celui-ci doit prendre en compte la sauvegarde du patrimoine productif (eaux et sols), la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Cette exigence rend les investissements de protection des ressources naturelles aussi importants que les investissements de production agricole. La nécessité de telles approches sont rendues d'autant plus nécessaires que le pays est aussi confronté à un défi des risques naturels. Les sécheresses sont devenues un aléa structurel. L'aridité va s'accroître avec le changement climatique.

L'enjeu de la gouvernance

Le développement a été longtemps guidé par l'Etat, acteur principal des activités de développement. Ce rôle moteur n'a plus sa place aujourd'hui mais ni les administrations, héritières de cette culture directive, ni les acteurs sociaux, habitués à l'Etat "providence", ne sont encore entrés dans une culture de "gouvernance", celle-ci notamment fondée sur la responsabilité et le partenariat.

2- QUESTIONNEMENTS SUR LES GRANDES OPTIONS

La conjonction de tous les facteurs régressifs et l'ampleur des enjeux, mentionnés plus haut, place l'agriculture et le monde rural devant un scénario tendanciel inacceptable qui annoncerait un recul de l'agriculture, une paupérisation encore plus grande du monde rural, une dégradation irréversible des ressources naturelles et une contraction de la place du Maroc dans le commerce international. Abordant, à partir des constats, la réflexion sur les options sur lesquelles fonder les réformes, les participants se sont partagés sur les réponses à apporter à certaines grandes questions dont les suivantes :

- **A-t-on besoin d'une politique agricole?** Ce questionnaire peut paraître paradoxal. Mais dans un contexte de mondialisation, d'intégration croissante des flux de capitaux à tous les niveaux des filières de production, de transformation, de commercialisation et de distribution, la question se pose de savoir si une politique agricole spécifique a un sens et si on ne doit pas, au contraire, la considérer comme l'une des composantes des politiques macroéconomiques et commerciales d'un pays ou de l'ensemble régional dans lequel s'insère ce pays? La politique agricole se réduit alors à la recherche, le plus souvent à un niveau de décision qui échappe largement aux agriculteurs, d'une allocation optimale des ressources au sein d'un système intégré. A cette approche qui reflète les priorités des systèmes financiers et celles des multinationales de l'agroalimentaire et de la distribution, s'oppose la vision d'une politique agricole ayant pour objet l'amélioration du revenu et du statut des agriculteurs (notamment comme décideurs) dans une économie de marché (cette approche est, par exemple, celle de la PAC de l'UE). Une variante élargie de cette approche donne à la politique agricole un rôle de défense et de promotion de l'agriculteur en tant que composante indispensable de la société et en tant que producteur de biens collectifs non marchands. Les politiques agricoles du Maroc se sont, en termes généraux, inscrites dans cette seconde acception. Ce choix reste-t-il le même dans une perspective de forte intégration au système monde et de dominance des multinationales de l'agroalimentaire?
- **De quelle agriculture parle-t-on?** S'agit-il de la fonction productive de l'agriculture ou bien des rôles de l'agriculture et du rural dans l'économie et la société? L'agriculture se limite-t-elle à la production et aux filières ou bien

s'agit-il de la production en regard de la gestion des ressources naturelles, des territoires et de l'économie des facteurs? Les échanges durant le séminaire ont bien montré que, selon le prisme choisi, on ne parlait pas de la même agriculture. Ce débat est en fait profond et a des dimensions nationales et internationales. Sur le plan international, il se reflète dans un clivage entre les pays qui prônent la multifonctionnalité de l'agriculture et ceux qui la limitent à ses fonctions productives. L'enjeu est celui des négociations au sein de l'OMC et, dans ce cadre, celui de la prise en compte ou non des soutiens accordés aux services non marchands de l'agriculture. A l'agriculture limitée à sa fonction productive s'oppose ainsi une agriculture pluraliste considérée comme un "système d'activités et de revenus" en milieu rural. L'approche filière, proposée aux participants pour aborder les réformes, a été un catalyseur particulièrement fort de ce questionnement.

- **Quelle option pour le développement agricole?** La première option, qui semble assez implicite dans les politiques d'ouverture actuelles, est celle de l'insertion compétitive de l'agriculture marocaine dans la mondialisation par la modernisation et les gains de productivité. Cette option implique la création d'emplois et de filets de sécurité pour accueillir les exclus. Elle implique aussi des transferts financiers pour assurer la gestion sociale de la transition. L'autre option est celle d'une approche intégrée, l'agriculture n'étant pas seulement un producteur compétitif de biens marchands mais aussi une source d'emplois, un mode de gestion des ressources naturelles, un facteur de dynamisation de l'aménagement du territoire. Cette option est également implicite dans la Stratégie 2020 de Développement Rural. La question est de savoir jusqu'à quel point les compromis entre les deux options sont possibles.
- **Que faire des perdants de l'ouverture?** La tendance lourde de la libéralisation à l'échelle mondiale est celle d'une marginalisation et d'une paupérisation d'une partie grandissante du monde rural alors que se développe puissamment une agriculture commerciale compétitive, fortement capitalistique. Les défenseurs de l'ouverture soutiennent que ce déclin de la ruralité est suffisamment compensé par les opportunités créées dans d'autres secteurs par la libéralisation. Cette affirmation est-elle démontrée par les faits? Ou bien faut-il se préparer à payer les opportunités de l'ouverture par les coûts de gestion des perdants? Le Maroc s'est engagée dans une libéralisation "raisonnée" et maîtrisée dans le temps. Mais les périodes de transition doivent permettre la mise en œuvre des réformes nécessaires pour améliorer la compétitivité et limiter les risques de la marginalisation des ruraux pauvres.

- **Quel futur pour l'agriculture familiale ?** La disparition de la petite agriculture familiale fait largement partie des risques de la libéralisation. Elle est considérée comme inéluctable dans une économie en transition vers une économie urbanisée moderne. Les pays en développement doivent-ils accepter cette fatalité, donnée comme un fait historique, ou bien peuvent-ils envisager un modèle alternatif de transformation de leur société rurale? L'interrogation est essentielle, au Maroc, comme dans d'autres pays, en raison du rôle de l'agriculture familiale dans l'emploi, la gestion du milieu rural, la cohésion de la société, la sécurité identitaire des populations. La question est d'autant plus importante que dans deux décennies la population rurale pourrait être aussi nombreuse qu'aujourd'hui, bien qu'ayant diminué en proportion de la population totale. Qu'advient-il de cette population si la petite agriculture familiale est, sur une période relativement courte, laminée par l'exclusion hors du circuit productif agricole?
- **Comment aborder la question des soutiens internes à l'agriculture dans une confrontation avec des compétiteurs, dominants sur les marchés, et qui pratiquent eux-mêmes un soutien de leur agriculture?** Les soutiens internes ne sont pas de la compétence des accords bilatéraux, ce qui légalise de fait l'inégalité des partenaires. L'alternative est celle d'un renforcement, au sein de l'OMC, du combat collectif des nations vulnérables pour prendre radicalement en compte ces soutiens dans les négociations multilatérales. Mais l'alternative est aussi et surtout dans la mise en œuvre de politiques intelligentes de soutien « smart support policies » qui exploitent astucieusement les possibilités offertes par l'accord de l'OMC (notamment les boîtes des soutiens permis –verte par exemple – et les exemptions accordées aux pays en voie de développement). Cela concerne, en particulier, les soutiens à l'investissement et à l'équipement, le développement des infrastructures, le renforcement des services, de la recherche et du transfert de technologie, l'appui aux organisations professionnelles, etc. Un instrument qui mérite aussi d'être considéré, dans ce cadre, est celui de l'assurance compte tenu du développement de la réassurance au niveau international. Cette assurance doit être couplée avec un système de crédit mieux adapté à la réalité de l'agriculture marocaine dans sa diversité, ses fluctuations et les structures des exploitations agricoles.
- **Quel doit être le champ de compétence des politiques agricoles?** Cette question, qui a été la première posée lors des débats, ne se comprend, en fait, bien qu'au terme du questionnement précédent. Le champ des politiques agricoles en effet ne peut se définir qu'à partir des réponses qui sont données aux autres questionnements. Cela revient à se demander en bref si les politiques agricoles doivent prendre en compte la multifonctionnalité de

l'agriculture ou bien si elles doivent définir un champ d'action propre dans le cadre de cette multifonctionnalité? Ou encore se demander si l'agriculture doit se proposer d'augmenter la productivité et en même temps déployer des filets de sécurité pour atténuer les effets de l'ouverture, ou bien s'il s'agit de politiques séparées?

3- FAIRE LE CHOIX POLITIQUE D'UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le bilan de l'agriculture marocaine, les changements dans son environnement national et international et l'ampleur des enjeux montrent que des politiques agricoles renouvelées et volontaristes sont nécessaires pour accroître la compétitivité sur les marchés extérieurs, concurrencer les produits d'importation, contribuer à l'élévation des revenus et des niveaux de vie, mieux garantir la sécurité alimentaire dans les zones rurales. Les interventions au cours des débats, ont évoqué l'essentiel de ce que pourraient être les grandes lignes directrices de ces politiques :

- Redynamiser l'agriculture et valoriser ses avantages comparatifs en favorisant la création d'un cadre incitatif adapté aux spécificités de l'agriculture nationale ainsi qu'aux nouvelles exigences du développement global du pays.
- Favoriser une allocation plus efficiente des ressources et améliorer la productivité des facteurs de production pour accroître les performances.
- Favoriser la diversification des productions, notamment par une meilleure adaptation des systèmes de production à l'environnement naturel et par le développement des débouchés porteurs.
- Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles, et en particulier, à la réduction de la vulnérabilité à la sécheresse.
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en aidant l'agriculture à devenir le pilier d'un développement rural créateur de revenus alternatifs.
- Contribuer aux politiques nationales de protection sociale des populations rurales vulnérables (soutien des revenus pour atténuer les effets négatifs transitoires de l'ouverture des marchés et établissement de filets de sécurité pour les perdants).

Une convergence unanime s'est exprimée pour affirmer la nécessité d'une action forte pour relancer l'agriculture selon les lignes directrices ci-dessus en soulignant que:

- La mise en œuvre de nouvelles politiques agricoles soutenues par des réfor-

mes en profondeur est non seulement nécessaire mais elle revêt aussi un caractère d'urgence: la stagnation de la production agricole pénalise l'ensemble de l'économie, l'ouverture des marchés crée une pression à court et moyen termes pour la mise à niveau d'une agriculture compétitive, la pauvreté et la vulnérabilité du monde rural accélèrent les risques de la fracture sociale. Le coût de la non réforme serait considérable.

- La promotion des nouvelles politiques agricoles doit être nécessairement soutenue par l'affirmation très forte de la volonté politique de l'Etat. Le message ne s'adresse pas au seul monde rural. Il doit être partagé par l'ensemble de la population: le retard agricole et rural freine l'ensemble du progrès économique de la nation. La nécessité d'un soutien fort de l'Etat doit être mise en avant.
- Les politiques agricoles doivent reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture. Les interventions ont en effet montré que ses fonctions pouvaient être saisies sous des angles divers : l'angle de sa fonction dans la géopolitique, sa fonction sociétale, sa fonction de production, sa fonction sociale, sa fonction environnementale et sa fonction culturelle. Ceci a parfois rendu difficile des échanges qui portaient de points de vue différents mais qu'en fin de compte, toutes ces fonctions convergeaient dans un même ensemble.
- Les politiques doivent reconnaître la nécessaire convergence du développement agricole et du développement rural.

Ces affirmations montrent, sans équivoque possible, que le choix volontariste d'un scénario de développement constitue une sorte de préalable pour déterminer des priorités de politiques agricoles et rurales. Les débats ont, à cet égard, mis en évidence trois grands scénarios :

- **Le premier scénario est celui du "laisser faire".** C'est ce scénario qui s'inscrit dans les tendances actuelles. Les réformes ne sont pas faites, l'ouverture laisse au marché l'initiative de la structuration du secteur, les prix des produits agricoles baissent, la productivité des exploitations compétitives augmente. Cette évolution se traduirait cependant par un laminage de la petite agriculture et par une émigration massive, et concentrée sur une période courte, de millions de ruraux (le chiffre avancé par les prospectivistes serait de 6 millions de ruraux, soit près de la moitié de la population rurale actuelle). Cet exode se déverserait dans des zones périurbaines sans infrastructures, alimenterait la pauvreté, l'insécurité, les engagements politiques extrémistes. Il favoriserait en outre l'émigration clandestine ainsi que la contrebande des cultures illicites.

- **Le second scénario serait aussi un scénario d'ouverture et de libéralisation mais dont on aurait cherché à maîtriser les risques par des mesures appropriées.** Le choix serait fait d'une spécialisation du Maroc dans les filières pour lesquelles il a des avantages comparatifs. La mise à niveau se ferait notamment dans le cadre de partenariats publics/privé. L'ajustement se ferait par le marché tandis que les réformes favoriseraient la disparition des filières non rentables ainsi que la fin des politiques d'import substitution. Cette approche permettrait sans nul doute une adaptation au marché dans un contexte de compétitivité. Mais les "perdants" seraient nombreux. Une telle approche impliquerait donc un accompagnement très fort pour encourager la diversification des activités agricoles et rurales et pour mettre en place des filets de sécurité, notamment par des aides ciblées. Cette approche est celle qui a été choisie par le Mexique. Ce pays, cependant, a pu disposer de ses ressources pétrolières pour assumer le coût social d'une telle transition. Le Maroc a-t-il les moyens de supporter de tels coûts?
- **Le troisième scénario serait celui d'une agriculture ouverte sur le marché mais fortement associée à une politique de développement rural pour améliorer sa compétitivité et assurer des filets de sécurité.** Ce scénario serait une variante du précédent. Il prendrait en compte l'ouverture et la libéralisation mais il se proposerait d'en encadrer les risques de déstabilisation sociale par une politique de développement rural diversifiée et dynamique. Cette approche est celle que propose la Stratégie 2020 de Développement Rural. Ce scénario mettrait en avant le développement durable ainsi qu'une stratégie de diversification des activités économiques, de bonne gestion des ressources naturelles, d'équipement social, de requalification forte des ressources humaines (en particulier par l'accès des jeunes ruraux aux nouvelles technologies et à "l'économie du savoir").

Un large consensus s'est dégagé pour recommander le troisième scénario ou un large compromis entre le second et le troisième. Cette approche est la seule qui permette une interaction durable entre les avantages du marché offerts par l'ouverture, les nécessités de l'équité du développement du milieu rural et les contraintes de la sécurité alimentaire. Cette recommandation va, en fait, dans le sens du seul choix possible pour inscrire l'évolution de l'agriculture et du monde rural dans la direction imprimée par le projet de société exprimé par Sa Majesté Le Roi.

4- QUELLE AGRICULTURE POUR DEMAIN?

4-1. Quels objectifs ?

Conformément au scénario retenu, l'agriculture de demain doit répondre aux objectifs majeurs assignés au secteur pour relancer sa transition et son adaptation au contexte de l'ouverture conformément aux lignes directrices des politiques examinées précédemment. Ces objectifs sont essentiellement de:

- Relancer la croissance du secteur agricole pour améliorer l'emploi et la réduction de la pauvreté dans le pays ;
- Développer la production nationale pour contribuer, dans les limites de la compétitivité, au soutien d'une demande alimentaire intérieure croissante et pour accompagner, par une diversification accrue, les mutations de la demande de la société marocaine ;
- Accroître les exportations pour maintenir et améliorer la contribution du secteur agricole à la balance commerciale du pays, en particulier en diversifiant les produits et en élargissant leurs marchés extérieurs ;
- Gérer durablement les ressources naturelles utilisées par l'agriculture, notamment en introduisant des pratiques d'économie des facteurs et de protection des ressources.

4-2. Quelle vision ?

Quelle sera l'agriculture qui aura permis d'atteindre ces objectifs? quelle vision peut-on en avoir?

L'agriculture de demain sera, tout d'abord, **une agriculture ouverte sur les marchés extérieurs**. Les progrès de la libéralisation auront inséré le Maroc dans un large espace de libre échange. Les tendances amorcées par le Partenariat Euro-Méditerranéen, dont le concept commercial initial aura été élargi pour donner place à un concept de co-développement, se seront traduites par une forte intégration de l'économie marocaine dans cet espace. Le Maroc, les deux autres pays du Maghreb et la Turquie auront constitué les pôles avancés de cette intégration. L'histoire, la géopolitique, les migrations de travail, les accords et les échanges commerciaux auront donné une priorité de fait au

choix de cette forme de partenariat. La situation géopolitique du Maroc lui aura cependant permis de valoriser, dans ce cadre, les opportunités d'échange qui lui sont offertes par l'accord de libre échange conclu avec les Etats-Unis ainsi que celles ouvertes par les relations privilégiées (et historiques) qui existent avec l'Afrique de l'Ouest et le monde arabe. Cette pluralité des appartenances se sera révélée porteuse de potentiels nouveaux, plutôt que comme une source de contradictions. L'espace économique dans lequel s'inscrit le Maroc, apparaîtra en effet comme un espace centré sur l'Euro-Méditerranée et ouvert, du fait d'accords régionaux diversifiés, sur des espaces économiques sécants.

L'agriculture de demain sera aussi **une agriculture territorialement diversifiée**. Le fondement en aura été une solide reconnaissance des possibilités de chaque ensemble agro écologique. Les zones les plus favorables se seront tournées vers des produits d'exportation et vers des produits pour le marché intérieur, compétitifs avec les importations. Les périmètres de grande irrigation auront largement abandonné la céréaliculture pour se spécialiser dans des productions (de marché intérieur ou extérieur) susceptibles d'une valorisation maximale de l'eau. Les zones d'agriculture pluviale les plus favorables auront pu, grâce à de très fortes améliorations de la productivité, maintenir une production compétitive de blé tendre dont le soutien aura été, par étapes, éliminé complètement. Les assolements se seront intensifiés, notamment en favorisant une meilleure association avec les cultures fourragères. Les cultures de graines oléagineuses se seront probablement réduites dans de très fortes proportions, celles-ci étant cependant compensées, à l'échelon national, par l'extension d'une culture intensive de l'olivier pour laquelle le Maroc possède un avantage comparatif dans de nombreuses zones du pays (en grandes cultures pluviales ou en petite agriculture familiale dans les collines et piémonts).

Dans les zones pluviales moins favorables, la politique céréalière aura redonné une place aux cultures de blé dur et d'orge qui sont typiquement adaptées à de nombreuses régions du Maroc. Les grandes exploitations se seront tournées vers une production de qualité répondant aux normes des mêmes produits importés. Les exploitations familiales se seront tournées vers les marchés locaux, encourageant un retour aux céréales traditionnelles du pays. Cette politique céréalière aura été soutenue par l'Etat, dans des limites compatibles avec les étapes de la libéralisation retenues. Selon les régions, les grandes et moyennes exploitations auront diversifié leurs productions pluviales en introduisant l'arboriculture et en développant une production intensive de viande.

L'agriculture familiale aura maintenu sa stratégie de production céréalière (traditionnellement le blé dur) pour l'autoconsommation mais elle sera, en même temps, entrée davantage sur le marché intérieur en répondant aux demandes des marchés de proximité en expansion (notamment développés grâce au pro-

grès de la petite urbanisation en milieu rural) et à celles de marchés spécialisés nouveaux (production biologique, oliviers et fruitiers, produits de terroirs labellisés, valorisation de l'environnement). Cette intensification se sera accompagnée, partout où il existe un potentiel, d'une utilisation maximale des ressources en eau (petite irrigation, utilisation des eaux de crue, récupération des ruissellements, barrages collinaires, etc.). Dans certaines zones, en particulier dans de nombreuses zones oasiennes aux ressources en eau trop limitées pour une production intensive de marché, l'agriculture familiale aura été sollicitée par les stratégies touristiques pour restaurer les systèmes traditionnels et maintenir une "agriculture paysagère".

Le potentiel des parcours aura été développé par des politiques de gestion intégrée de l'espace, contractualisée avec les communautés d'usagers. Cette politique aura visé la production d'ovins de qualité pour le marché intérieur mais aussi pour le marché extérieur. Les zones pastorales auront été classées, en raison de leur importance pour les équilibres écologiques globaux, comme "biens d'intérêt public", ce qui aura justifié les aides apportées aux usagers pour restaurer ces ressources. Les agricultures marginales qui s'étaient développées sur les parcours (collectifs et forestiers) auront été reconverties en parcours, sur la base d'une négociation avec les usagers, de compensations et d'une certaine pression juridique de l'Etat. Les grandes appropriations agricoles illicites du collectif auront pu faire l'objet d'une certaine reconnaissance des situations de fait, mais cette reconnaissance aura été soumise à des formes de location à long terme, au retour de ces terres à un usage exclusif pour le parcours, enfin, à des obligations de restauration de la ressource.

L'agriculture de demain sera, par ailleurs, **une agriculture sociologiquement plurielle** qui aura réussi à associer, dans une même spirale de progrès, les stratégies de production différenciées et souvent contradictoires de catégories d'agriculteurs morphologiquement différentes et fonctionnellement diverses. Les politiques agricoles se seront en effet fondées sur le développement des capacités des agriculteurs mais elles auront aussi su s'adresser différemment à leurs diverses composantes. Les grands et moyens agriculteurs "modernes" représentent une fraction peu nombreuse des exploitations mais ils contrôlent la plus grande partie des meilleures terres. Leur contribution au PIBA et aux exportations est donc décisive. Les politiques de soutien se seront données comme objectif prioritaire de maximiser leur potentiel. Les mises à niveau se seront cependant souvent heurtées au manque de compétences agronomiques d'une grande partie d'entre eux, et souvent à leur absentéisme, du fait de l'exercice d'une autre profession. Des mesures incitatives auront en conséquence été prises pour que leurs exploitations puissent disposer de l'encadrement susceptible de les accompagner efficacement dans leur mise à niveau en matière de tech-

nologie et de gestion. Les exploitations moyennes situées dans les zones pluviales favorables et les périmètres irrigués, auront été entraînées dans la spirale de ces ouvertures nouvelles sur le marché. La toute petite agriculture, par contre, se sera maintenue difficilement dans les zones les plus fortement tournées vers l'agriculture de marché, sauf dans le cas de productions spécialisées comme le maraîchage. L'agriculture familiale se sera, par contre, maintenue dans les zones, très étendues au Maroc, où prédominent encore les agricultures villageoises. Aidés par des structures de proximité (Les Centres de Développement Agricole et Rural), ces agricultures se seront diversifiées en même temps qu'elles se seront associées à de nouvelles activités en milieu rural (comme, par exemple, l'éco tourisme).

L'agriculture de demain sera, enfin, **une agriculture durable**. Cette agriculture se sera développée en préservant les ressources naturelles sur lesquelles elle se fonde. Cela signifie que les exploitations agricoles se seront engagées dans des processus d'agriculture raisonnée, et, dans ce cadre, elles auront promu des pratiques propres à réduire l'impact de l'érosion naturelle hydrique et éolienne, propres également à maintenir la fertilité des sols et la qualité des eaux.

La meilleure gestion des parcours et des espaces forestiers utilisés par l'élevage (notamment par un usage des ressources en rotation), obtenue grâce à une politique généralisée de contrats de gestion de terroirs, passés avec les communautés pastorales et montagnardes, aura entraîné une revégétalisation des espaces dégradés (donc sans en éliminer l'élevage), restaurant ainsi un meilleur équilibre hydrique, améliorant la "production accrue d'eau utilisable" et réduisant la force des crues en aval. Ces pratiques auront été complétées par une généralisation, dans l'agriculture, des techniques de récupération des eaux sauvages et des eaux de ruissellement, avec les mêmes effets bénéfiques sur les bilans hydriques. Cette agriculture durable devra, cependant, prendre en compte les effets, désormais inévitables, du changement climatique. Ceux-ci entraîneront très probablement des abandons de zones agricoles et leur reconversion en terres de parcours qu'il conviendra de gérer avec une très grande prudence. Ces reconversions auront été anticipées par des suivis scientifiques des effets de la désertification, ceux-ci ayant notamment permis de prendre des mesures de sauvegarde des milieux avant que les dégradations ne deviennent irréversibles. Cette politique d'anticipation aura mobilisé des fonds publics de reconversion des terres.

5- QUEL RÔLE ET QUELS LEVIERS POUR L'ETAT ?

5-1. Quel rôle pour l'Etat?

Les spécificités du développement agricole impliquent que l'Etat soit fortement engagé dans ce processus. Le désengagement de l'Etat, qui a été tant prôné, depuis les années 80, doit être bien compris. Il ne signifie pas un "retrait de l'Etat" (et donc un laisser faire des marchés), mais "mieux d'Etat" (pour mieux soutenir les adaptations et mieux réguler les effets négatifs de la libéralisation).

Les débats ont mis en avant quelques unes des grandes responsabilités qui lui incomberaient. L'Etat devrait ainsi:

- Avoir pour fonction centrale de créer les conditions d'un environnement porteur et d'un cadre macro économique incitatif ;
- Etre davantage un régulateur qu'un opérateur direct du développement (fonctions de régulation et d'arbitrage) ;
- Réduire son emprise sur les décisions dans l'agriculture et reconnaître pleinement le rôle des professionnels et des organisations rurales ;
- Assurer les fonctions de service public mais concentrer les fonctions de gestion dans ce qui est identifié sans équivoque comme "service public" ;
- Faciliter la décentralisation et promouvoir les fonctions d'aide à la programmation décentralisée;
- Etre le garant de l'équité sociale ;
- Garantir la durabilité et la protection du patrimoine collectif et des biens publics environnementaux ;
- Etablir et faire appliquer les dispositions et les réglementations en particulier en ce qui concerne les marchés, les droits de propriété et les droits d'occupation des terres, les normes de qualité des produits alimentaires, la nutrition, etc.

5-2. Quels leviers pour l'Etat?

L'Etat a peu de marges de manœuvre pour mettre en œuvre les politiques qu'il devrait envisager pour "changer" l'agriculture et l'adapter, à la fois, au contexte mondial et à la lutte contre la pauvreté. L'intervention directe dans la production et les prix, qui a caractérisé les politiques des décennies précédentes, a montré ses limites et elle n'est plus concevable dans un contexte de libéralisation. L'Etat ne peut pas, non plus, laisser faire le marché pour la mise à niveau de l'agriculture car il ne dispose pas de soupapes de sécurité comme en a eu, par exemple, le Mexique lorsqu'il est entré dans l'ALENA (soupape de l'émigration vers les USA, transferts vers les "perdants" de ressources financières importantes par le biais de différents programmes de soutien – PROCAMPO, PROGRESSA, etc.). Pour mettre en œuvre des politiques aux objectifs contradictoires et complémentaires d'ouverture sur les marchés et de protection des populations rurales menacées par la libéralisation, l'Etat se doit d'explorer d'autres leviers et chercher à en combiner la mise en œuvre pour atteindre ses objectifs. Les débats ont mis en évidence cinq grands leviers possibles, celui des outils macro économiques, dont notamment la fiscalité, celui des réformes de structure, celui de l'eau, celui de la "gouvernance", celui, enfin, du "jeu des acteurs".

Le levier des outils macro économiques

Le recours à ce levier dépasse les politiques agricoles proprement dites car il implique des décisions du gouvernement qui affectent l'ensemble de l'économie. De telles mesures doivent être considérées dans ce cadre. L'Etat peut agir principalement sur le cadre macro économique en reconsidérant les taux de changes, les taux d'intérêt, les soutiens et subventions qu'il accorde à l'agriculture et aux produits alimentaires de base, les tarifs douaniers, la fiscalité. Ces outils sont difficiles à manier car ils ont des interactions souvent opposées et peuvent entraîner des effets pervers. La réévaluation vers le bas du taux de change favorise les exportations mais augmente le coût des importations, ce qui pénalise les secteurs de l'agriculture fortement dépendants des importations d'intrants. Elle affecte, par contre, peu le secteur traditionnel. Les mesures de déprotection douanière sont déjà inscrites dans les différents accords conclus par le Maroc avec de nombreux partenaires. Le soutien à la production qui est considéré comme indispensable pour la stabilité sociale, ne peut disparaître que progressivement. Mais dans le même temps, ce soutien freine la baisse des prix que permettraient des importations aux prix mondiaux ainsi que le retrait du système productif des productions protégées et non compétitives au profit de productions plus compétitives sur les marchés mondiaux. Les politiques économiques devraient pouvoir mieux prendre ces effets contradictoires et chercher à les gérer avec des mises en œuvre graduées, susceptibles de faciliter les transitions et d'atténuer les effets pervers.

Les participants ont engagé un débat sur la fiscalité qui est considérée comme l'un des leviers actifs dont pourrait user l'Etat pour infléchir des tendances dans le secteur agricole. Jusqu'aux années 1980, l'agriculture a contribué au développement des autres secteurs de l'économie nationale par la génération de surplus économiques, la création d'emplois, le soutien du revenu de la majorité de la population, et la contribution de manière significative à l'amélioration des recettes fiscales. Mais, la récurrence des sécheresses, le renchérissement des intrants et la détérioration des termes de l'échange par rapport aux autres secteurs se sont conjugués pour freiner la croissance du secteur agricole. L'exonération fiscale du revenu agricole, qui fut instaurée en 1984, devait donner un nouveau souffle à l'agriculture marocaine. Elle a permis, en effet, d'attirer davantage d'investissements privés dans le secteur. Cependant, malgré cette exonération, l'agriculture demeure fortement taxée, essentiellement à travers la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) de l'énergie, l'ensemble des taxes indirectes touchant la commercialisation des produits agricoles (TVA, Droits et Taxes à l'importation, Droits d'abattages, etc..) ce qui fait que, globalement, le secteur agricole contribue à des taux comparables à ceux des autres branches de l'économie dans les recettes fiscales totales.

L'une des propositions, fortement discutée, envisage de réduire le poids des prélèvements sur le commerce extérieur au profit de prélèvements sur la consommation intérieure (élargissement de l'assiette TVA aux produits et intrants de l'agriculture) et de prélèvements directs sur les revenus (IGR, IS). L'augmentation de la fiscalité indirecte concernerait les dépenses alimentaires des ménages (43% du total) ainsi que les importations agroalimentaires (20% du total). Cette approche serait neutre pour les producteurs enregistrés (la TVA sur les intrants étant recouvrée en amont) et elle rendrait les exportations plus compétitives. Elle protégerait le secteur traditionnel de substitution aux importations en favorisant l'augmentation des prix de référence à hauteur de la TVA sur les importations (fin de la protection négative). La hausse de la TVA n'affecterait pas l'auto consommation. Elle affecterait essentiellement les populations urbaines, corrigeant ainsi le biais des politiques de prix agricoles en faveur des consommateurs urbains. L'exonération fiscale favorise surtout les revenus élevés. Elle devrait être revue dans le cadre d'une "transition fiscale". Cette nouvelle fiscalité renforcerait la compétitivité du secteur moderne en assurant une protection du secteur traditionnel.

L'instauration d'impôts fonciers à partir d'un cadastre rural simplifié qui pourrait être affiné progressivement a été évoquée comme moyen d'incitation non seulement à la mise en valeur des terres mais aussi d'assainissement des situations juridiques de propriété qui entravent cette mise en valeur.

Les interventions croisées dans les débats révèlent la nécessité d'une réflexion approfondie sur la réforme de la fiscalité agricole dans l'optique de la stabilité de

l'exploitation agricole, de sa pérennité et de sa compétitivité dans le contexte actuel de l'ouverture.

Le levier des réformes de structure

Les réformes de structure constituent un autre levier possible. Se distinguant des réformes de caractère macro économique, fiscal ou tarifaire, ces réformes sont ainsi considérées pour la commercialisation, les structures foncières, la gestion des infrastructures publiques notamment de l'irrigation, les systèmes de financement de l'agriculture, le dispositif de soutien institutionnel, la gestion du risque climatique. Les interventions sur toutes ces questions ont renvoyé aux recommandations du Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural organisé en juillet 2000 en appelant à une mise au point sur leur mise en œuvre. Elles ont souligné que ces réformes doivent se combiner pour créer un environnement plus incitatif dans l'agriculture. Elles ne pourront cependant avoir réellement d'effet que si elles s'insèrent harmonieusement dans les stratégies des agriculteurs. En dernière analyse, ce sont eux les principaux intéressés. Les politiques doivent les aider à définir et mettre en œuvre des stratégies adaptées à un contexte de changement. Leurs attentes et leurs motivations constituent donc une clé incontournable pour donner un sens aux politiques agricoles et aux réformes.

Le levier de la "gouvernance"

Ce levier a un caractère nouveau dans les instruments d'action de l'Etat. Il est associé aux progrès de la démocratisation, de la décentralisation et des approches participatives. Sans action directe sur la production, il peut, en revanche, avoir des effets indirects très forts sur la capacité d'action et de mobilisation des agriculteurs et des ruraux.

La gouvernance, comme mode d'action, se décline de façon multiple. Le concept interpelle l'Etat et l'enjoint de rendre son administration et ses services plus efficaces, moins rigides, plus à l'écoute du public. La gouvernance implique un changement de la culture administrative. Elle progresse par des réformes internes des administrations mais elle doit être sous-tendue par des affirmations politiques fortes, par l'introduction de procédures d'évaluation, enfin par des mécanismes plus objectifs de restitution aux corps élus de la Nation.

Le concept se décline aussi, et de façon de plus en plus affirmée, aux échelons de la décentralisation, en particulier à ceux des Régions, ceux des communes rurales. Son application appelle de nouveaux mécanismes dont certains s'affirment déjà fortement, en matière de partenariats entre l'Etat, les Régions et les Collectivités locales. Ces nouveaux mécanismes doivent substituer des logiques de développement horizontales aux systèmes directifs verticaux qui ont prévalu jusqu'ici (entre les

administrations mais aussi à l'intérieur d'une même administration), et qui ont, de ce fait, prévenu les possibilités de coordination et d'intégration des actions de développement. Beaucoup de progrès doivent encore être faits dans ce sens pour renouveler les systèmes de programmation, d'imputation et de contrôle budgétaire.

Une autre de ses formes concerne les rapports avec les organisations professionnelles, les ONG et le secteur privé. Des progrès particulièrement importants doivent être introduits dans le renforcement et le fonctionnement des organisations professionnelles en tant que partenaires à part entière du développement agricole. De nombreuses études ont été menées sur les organisations professionnelles agricoles mais leurs recommandations ne sont que timidement mises en œuvre.

Les relations avec les ONG connaissent un certain dynamisme mais l'intégration de ces organisations dans les plans régionaux et locaux est encore insuffisante, limitant ainsi leur capacité de mobilisation à plus grande échelle ainsi que leur vocation à relayer l'Etat dans de nombreux domaines. Des mécanismes de concertation beaucoup plus structurés entre les ONG et l'Etat feraient des premières des acteurs de développement plus efficaces.

La gouvernance se décline également à l'échelon des communautés rurales de base (douars, fractions pastorales, etc.) dont le rôle devient de plus en plus incontournable dès qu'il s'agit de gérer des biens publics (eau, parcours, forêts). Des expériences multiples soulignent l'importance de ce rôle. Mais l'efficacité de ce type de gouvernance reste encore limité par la non reconnaissance juridique de ces organisations, celles-ci se trouvant souvent prises en étau entre les structures obsolètes des communautés ethniques créées par le Dahir sur les Collectifs, et des formes modernes d'organisation qui ne les recouvrent que partiellement (coopératives, associations d'usagers de l'eau, etc.). Dans les zones d'agriculture moderne, les coopératives peuvent jouer un rôle important comme le démontre les expériences réussies. Mais l'Etat doit se retenir de poursuivre les expériences de coopératives dont il contrôle le fonctionnement.

Le levier de l'eau d'irrigation

Les conditions climatiques du Maroc font de l'eau le principal facteur limitant la production agricole. De ce fait, l'eau doit être considérée comme un levier puissant d'orientation de la production agricole. Déjà, le Code des Investissements Agricoles a associé l'accès à l'eau dans les périmètres délimités à l'obligation d'une mise en valeur agricole selon des normes techniques définies pour la rentabilisation des investissements consentis. Le principe de cette obligation dans un cadre contractuel a été, malheureusement, quelque peu abandonné avec la « libéralisation des assolements » décrétée dans le cadre de l'ajustement structurel de la grande irrigation. Mais il reste qu'aussi bien le Code des Investissement Agricoles, toujours en vigueur, que

la Loi sur L'Eau 10-95 (Chapitre IX) offrent les possibilités d'une mise en place de véritables contrats d'exploitation qui engagent les agriculteurs bénéficiant d'un accès à l'eau à mieux la gérer et à mieux la valoriser. Les incitations mises en place pour les reconversions à la micro-irrigation doivent être accordées selon cette conditionnalité. Il ne s'agit pas, cependant, de retomber dans le travers de la prescription des cultures, il faut au contraire s'investir davantage dans l'aval agricole à travers la structuration des filières à haute valeur ajoutée et l'intégration à l'agro-industrie. Cela suppose au niveau des grands périmètres irrigués un service de l'eau fiable, équitable et flexible. Les efforts d'amélioration de la grande irrigation entrepris dans le cadre des programmes PAGI doivent être consolidés et relayés par des programmes d'appui à la conversion vers des cultures à haute valeur ajoutée.

Le levier du "jeu des acteurs"

Mais en dernière analyse, le levier le plus décisif est probablement celui du "jeu des acteurs". Ce sont les agriculteurs qui décident de la production. Ils sont donc au centre de tout le dispositif de changement dans lequel s'engage le secteur agricole. Mais là, plus qu'ailleurs encore, une différenciation des approches est nécessaire. L'agriculteur n'est pas une entité abstraite à laquelle s'adresseraient les politiques agricoles. Le monde des agriculteurs est pluraliste, il comprend des catégories dont les stratégies et les intérêts diffèrent profondément, quand ils ne s'opposent pas. La mobilisation des acteurs comme levier de développement implique donc une approche différenciée. Une première distinction doit être faite entre la grande et moyenne agriculture commerciale et les petites exploitations familiales, plus ou moins associées à ce que l'on appelle aussi l'agriculture traditionnelle. Les premières sont celles qui sont le plus directement confrontées aux défis de l'ouverture. Les secondes produisent pour leur autoconsommation et pour les marchés locaux. Pour beaucoup d'entre elles, l'agriculture n'apporte qu'une partie des revenus. Les acteurs "commerciaux" et "familiaux" ne participent pas de la même économie, même si l'on reconnaît que de nombreuses petites exploitations familiales ont aussi une place dans la modernisation. Le défi est de s'adresser différemment à ces deux grands ensembles tout en restant dans une même logique générale d'économie de marché.

Dans le détail, des différences encore plus marquées apparaissent selon les régions, selon le niveau actuel de la modernisation, selon les tailles d'exploitation. L'enjeu est de créer des mécanismes qui permettent de s'adresser à cette pluralité d'agriculteurs, tout en répondant aux attentes différenciées de chaque catégorie. Une catégorisation simplifiée montre que la grande agriculture commerciale (en prenant, pour donner un ordre de grandeur, un seuil de plus de 50 ha) rassemble quelques 10 000 agriculteurs. Ceux-ci détiennent 15% des terres mais celles-ci concentrent une part majeure des terres les plus productives. Leur potentiel doit être mobilisé en trouvant avec eux des approches et des mécanismes qui leur permettront de faire face à l'ouverture. Les exploitants « moyens » (seuils indicatifs, entre 20 et 50 ha) sont au nombre d'environ 50 000 avec 17 % des terres. Ensemble ces deux strates représentent

ce que pourrait être, par excellence, le "secteur de l'agriculture commerciale". Elles constituent également la cible privilégiée de la modernisation et pourraient représenter un objectif à atteindre par une politique de mise à niveau (soit, de façon indicative, quelque 60 000 agriculteurs et 1/3 de la SAU – à titre de référence, on rappelle que les clients de la CNCA sont au nombre de 80 000).

La participation de ces agriculteurs au "jeu d'acteurs" pour la modernisation implique des concertations sur les besoins, sur les stratégies, sur la dissémination de l'information. Leur représentation dans des cadres organisés (Chambre d'Agriculture et/ou organisations professionnelles spécialisées) est, de ce fait primordiale. La concertation implique cependant une bien meilleure connaissance de ces agriculteurs.

Les petits agriculteurs (par exemple de 5 à 20 ha) représentent une grande masse d'exploitations (le quart des exploitations et 43% de la SAU). Une partie d'entre elles, localisées dans les zones d'agriculture moderne ou des zones de potentiel spécifique peut envisager une intégration au marché en se spécialisant. D'autres, probablement les plus nombreuses, constituent l'armature des agricultures tournées vers le marché local. Ces exploitations sont souvent intégrées à des économies villageoises et leur développement peut être envisagé dans le cadre de programmes de développement local et de gestion des terroirs, ceux-ci intégrant l'agriculture pluviale, l'agriculture irriguée "traditionnelle", la gestion des parcours collectifs et forestiers. Les mécanismes de modernisation qui peuvent soutenir l'agriculture commerciale ne s'adressent en général pas à ces exploitations, ou, tout au moins, pas de la même façon. Leur développement "intégré" appelle par contre des structures d'appui de proximité qui font actuellement défaut. La reconversion des CT pourrait combler ce vide.

La très petite agriculture (moins de 5 ha) rassemble la plus grande partie des exploitants ruraux (48%, avec 22% de la SAU). Leur agriculture ne leur apporte, le plus souvent, qu'une partie de leurs revenus. Néanmoins leurs terres peuvent être mieux mises en valeur dans le cadre de programmes intégrés de mise en valeur participative des terroirs villageois. L'impact ne serait pas négligeable puisque ces terres représentent plus du 1/5ème de la SAU. L'instrument d'action est, là aussi, constitué par les mêmes structures de proximité. Les possibilités de développement de la petite agriculture incluent les productions spécialisées, l'agriculture biologique, des produits de terroir labellisés, les plantations d'oliviers et d'autres fruitiers, des produits de qualité artisanale, etc.

6- QUELLES RÉFORMES ET QUEL AGENDA ?

Les réformes qui sont à envisager pour redynamiser l'agriculture et lui permettre d'entrer, le mieux possible, dans la mondialisation, doivent prendre en compte en compte la nécessaire évolution du monde rural. Elles s'inscrivent à cet effet dans une stratégie plus globale de développement rural dont les fondements ont été jetés par le Stratégie 2020 de développement rural. Pour autant, la politique agricole ne se confond pas avec cette stratégie. Elle a un objectif propre, dans le contexte stratégique global, celui de promouvoir le développement de l'agriculture pour en faire le principal pilier économique du développement rural. La politique agricole a donc sa spécificité et prend place, comme l'une des politiques, dans la "convergence de politiques" que la Stratégie 2020 a mis en avant pour rendre possible le développement rural. Centrée sur la production agricole, elle n'intervient pas dans ces autres politiques qui relèvent d'autres instances et d'autres mécanismes institutionnels. La politique agricole n'en demeure pas moins consciente de ses nécessaires interactions avec ces autres politiques.

Les réformes doivent être considérées comme des instruments d'action qui doivent permettre de lever les blocages et apporter des solutions aux problèmes posés par la redynamisation du secteur agricole. Parmi les réformes diverses discutées au cours de la Consultation, quelques-unes ont été mises en avant, en ce sens qu'elles sont à la fois indispensables et difficiles:

6-1. La réforme de la filière céréalière

L'un des nœuds de l'interrogation sur les réformes concerne les céréales, en raison de l'importance particulière de cette filière dans le système productif, les importations, la sécurité alimentaire, les revenus des consommateurs. Une déprotection soudaine des céréales aurait pour conséquence une contraction considérable de la production commerciale de blé tendre qui ne pourrait, en raison de sa faible productivité, entrer en concurrence avec les céréales importées, (sauf dans quelques zones pluviales bien adaptées à la céréaliculture compétitive). Des solutions pourront être trouvées quand des productions alternatives peuvent être développées en remplacement du blé tendre (comme dans les périmètres irrigués ou dans des terres favorables du pluvial). Mais de telles solutions de remplacement seront beaucoup plus difficiles et aléatoires dans une très grande partie des exploitations céréalières pour lesquelles on n'a pas encore identifié de productions compétitives de substitu-

tion. La déprotection des céréales pourrait ainsi affecter une part importante de l'agriculture commerciale. Elle affecterait aussi les intermédiaires de la filière qui sont les principaux bénéficiaires des soutiens accordés au secteur (qui sont devenus une véritable rente).

Le secteur traditionnel serait moins affecté si des politiques de soutien au blé dur et à l'orge étaient mises en œuvre au fur et à mesure de la déprotection du blé tendre. Le secteur traditionnel produit du blé dur pour sa consommation et un peu de blé tendre commercial, principalement pour les marchés de proximité (quasiment toute la production de blé tendre vendue aux minoteries modernes est fournie par des exploitations commerciales qui ne représentent que le cinquième des producteurs céréaliers). Le secteur traditionnel pourrait absorber le choc si il est davantage incité à produire du blé dur et de l'orge pour le marché intérieur. Ces spéculations, qui sont des productions typiquement marocaines, pourraient aussi entrer dans la reconversion des grandes exploitations céréalières sous réserve d'une politique de qualité. Le Maroc importe de l'orge et du blé dur mais d'une qualité répondant aux exigences de l'agro-industrie. S'il ne peut pas envisager de concurrencer les blés tendres importés, dont le prix baisserait avec la libéralisation, le Maroc pourrait, par contre, envisager une politique du blé dur et de l'orge de qualité. L'impact de la suppression des soutiens à la consommation de la "farine nationale" devrait pouvoir être absorbé avec une diminution graduelle du soutien sur plusieurs années.

6-2. La réforme des régimes fonciers

C'est une autre réforme indispensable mais difficile à faire, si l'on considère la faiblesse des progrès réalisés à ce jour malgré le consensus des experts depuis des décennies sur ce qu'il faudrait faire. Les discussions au cours de la Consultation ont clairement montré que ce qu'il faut, c'est « une politique foncière permettant de clarifier les droits de propriété et d'usage de la terre de façon à donner aux agriculteurs la possibilité d'investissements à long terme fondé sur le crédit. » Autrement dit, il faut éliminer les obstacles institutionnels qui, dans le domaine foncier, entravent le dynamisme productif des agriculteurs et des éleveurs, petits et grands d'ailleurs. Pour de multiples raisons, d'ordre historique, culturel et donc politique, les réformes nécessaires dans le domaine foncier seront difficiles. Une volonté politique très ferme de surmonter les multiples obstacles sera donc nécessaire.

6-3. La réforme de la protection à la frontière

Dans le domaine de la protection à la frontière, le maître-mot doit être harmonisation. On sait que les produits pour lesquels le Maroc est importateur net, le taux de protection est élevé tandis que la situation inverse prévaut pour les produits exportés. À terme, ces distorsions ont des effets pervers importants ; ils amènent les agriculteurs à produire davantage de produits pour lesquels le pays n'a pas d'avantage

relatif et à ne pas développer autant qu'il serait souhaitable les productions pour lesquelles le pays a un avantage relatif. On sait, bien sûr, que toute libéralisation entraîne des gains pour certains et des pertes pour d'autres, les gains des gagnants étant généralement supérieurs aux pertes des perdants, cette différence justifiant la décision de libéraliser. Mais il faut tout de même se préoccuper des perdants, surtout lorsqu'ils sont pauvres. Il est donc tout à fait légitime de se préoccuper de leur sort, qui peut être amélioré par une politique vigoureuse de développement rural et par des mesures de diversification de l'agriculture.

6-4. La réforme de la filière technologique

La filière technologique, c'est à dire l'ensemble « recherche-formation-développement », requiert une attention particulière. Elle est la clé de l'amélioration de la productivité, de la compétitivité et de la durabilité. Au Maroc, comme dans beaucoup d'autres pays, ces activités souffrent de dysfonctionnements institutionnels, liés notamment à la séparation entre recherche et enseignement supérieur et à la faiblesse des liens entre recherche et développement. De profondes réformes des institutions et des mentalités sont nécessaires pour améliorer les performances du système national de recherche, l'orienter vers le marché et encourager la mise au point de technologies adaptées (recherches sur la réduction des risques, la durabilité des ressources naturelles, l'élargissement des choix offerts aux producteurs, etc.) En outre, le cri d'alarme lancé au cours de la Consultation sur le renouvellement de la génération actuelle d'enseignants et de chercheurs est particulièrement inquiétant.

6-5. Autres réformes

Les exposés et les débats ont mis en évidence d'autres domaines d'action qui peuvent être résumés comme suit :

Dans le domaine macro économique

- Apporter les correctifs nécessaires aux politiques macro-économiques (taux de change, taux d'intérêt, etc.) qui conditionnent l'utilisation des ressources et la compétitivité des productions agricoles. Remettre en question les politiques d'import substitution par des politiques de réduction graduelle des protections des produits de base nationaux.
- Réajuster les instruments de politique défavorables aux produits échangeables et qui entraînent une spécialisation sectorielle et régionale inadaptée, pénalisant ainsi la diversification, facteur essentiel de résistance à l'aléa et d'extériorisation des potentiels régionaux.

- Réduire les défaillances du marché et mettre en place les mécanismes et les infrastructures nécessaires à un fonctionnement adéquat et efficient des marchés, permettant en particulier, de tenir compte de la diversité des situations et des choix des producteurs
- Favoriser la formation d'un système efficient de prix et de marché des produits et des facteurs de production, appuyé sur une information pertinente, loyale et en temps utile.

Dans le domaine de la production et des services de soutien

- Identifier les avantages comparatifs des secteurs et des régions par des concertations avec la profession et par une exploration agressive des marchés extérieurs.
- Consolider les acquis de l'action de l'Etat au cours des décennies précédentes, en particulier dans l'irrigation. Poursuivre, à cet égard, l'effort engagé d'amélioration de la grande irrigation en associant à l'amélioration du service de l'eau un engagement plus vigoureux pour promouvoir des cultures à haute valeur ajoutée et une intégration plus forte à l'agro-industrie.
- Diversifier les approches pour adapter les politiques de mise à niveau et d'amélioration de la compétitivité selon les catégories d'exploitations agricoles.
- Rechercher la valorisation optimale des potentialités agro-écologiques de chaque région ("territorialisation" des politiques agricoles).
- Favoriser la valorisation des ressources de base de l'agriculture par des pratiques de bonne gestion et d'économie des facteurs. La priorité vise les ressources hydriques et les politiques d'économie de l'eau.
- Renforcer les services de soutien à la production et l'organisation professionnelle et interprofessionnelle, conditions sine qua non pour assurer une amélioration de la productivité ainsi qu'une plus grande capacité adaptative aux changements que connaît la demande au secteur.
- Mettre en place des systèmes de soutien de proximité pour aider la petite agriculture familiale à entrer dans la compétitivité (accès aux connaissances techniques, aux financements, aux marchés et à l'information sur les prix et les opportunités)
- Organiser les marchés de façon plus efficiente.

Dans le domaine des ressources humaines

- Donner la priorité à la formation et à la valorisation des ressources humaines, notamment en reliant mieux l'agriculture aux politiques de scolarisation en milieu rural et en mettant en place des systèmes de formation mieux adaptés aux exigences du changement.
- Favoriser la mobilisation, la responsabilisation et la participation de toutes les ressources humaines impliquées, notamment dans le cadre de partenariats entre l'Etat et le privé, entre l'Etat et les collectivités.

Toutes ces réformes doivent s'analyser sur la base de problèmes prioritaires à résoudre et sur l'examen des options envisageables pour leur apporter des solutions. Le tableau ci-après récapitule les problèmes prioritaires appelant des réformes, identifiés par les présentations et les débats qui ont suivi.

Il apparaît, ainsi, que les domaines de réformes sont nombreux. Mais, il n'est pas possible de tout faire à la fois. La définition d'un agenda de réformes doit donc procéder d'un choix judicieux de points d'entrées. Là où existent des opportunités réelles pour catalyser le changement et créer les conditions qui doivent permettre au secteur agricole et à l'économie rurale de prospérer. Un mécanisme de suivi et d'évaluation est nécessaire pour mesurer les impacts des réformes et leurs contributions effectives à la réalisation des objectifs escomptés.

Tableau synoptique des types de réformes à mettre en œuvre pour une redynamisation de l'agriculture

Problème à résoudre	Type de réforme
Adaptation du cadre macro économique	• Mesures macro économiques générales (taux de change, taux d'intérêt...). • Révision des politiques de soutien pénalisant l'agriculture • Dispositifs de protection de l'agriculture familiale (notamment dans le cadre des filets de protection sociale de la lutte contre la pauvreté)
Financement du développement agricole	• Dispositions pour réévaluer et adapter les projets financés par les institutions internationales • Contribution de l'agriculture aux ressources de l'Etat (fiscalité et taxation agricole) • Réforme du fond de développement agricole et renforcement du budget réservé au développement agricole et rural
Mise à niveau des mécanismes de libéralisation	• Protection à la frontière (harmonisation des tarifs, conformité avec engagements futurs OMC du Maroc, rythmes d'ouverture différenciés (période longue pour céréales et viandes rouges) • Abandon des politiques d'import substitution
Mise en condition des exploitations pour favoriser leur compétitivité	• Evolution et adaptation des statuts fonciers • Mesures pour une meilleure gestion du risque (et pas seulement de ses conséquences) • Mesures pour une meilleure valorisation de l'eau d'irrigation (réforme de la gestion administrée de l'eau). Responsabilisation des usages. Pratiques de l'économie d'eau. Sauvegarde nappes phréatiques. Tarification en fonction du coût d'opportunité. Evaluation objective de la politique d'irrigation. • Accès à l'information sur les marchés et à l'innovation technique • Inciter les détenteurs de grandes exploitations commerciales à professionnaliser les systèmes de gérance, lorsque ceux-ci sont d'un niveau technique bas • Mise en place de systèmes rapprochés de soutien technique et managérial des petites exploitations familiales (CDAR)

Améliorer le financement des exploitations agricoles	• Mécanismes d'incitation à l'investissement agricole • Mise en œuvre de la réforme du crédit agricole concernant la petite exploitation • Mesures pour renforcer l'implication du secteur bancaire
Améliorer les dispositifs de concertation et de négociation avec la profession	• Mesures pour mieux responsabiliser les Chambres d'Agriculture et les organisations professionnelles • Mettre en place des dispositifs d'information, accessibles et mis à jour en permanence, sur les prix, les marchés intérieurs, les opportunités de marché extérieurs • Identifier, connaître et territorialiser les 60 000 exploitations commerciales qui, avec le tiers de la SAU, peuvent constituer le groupe cible de la mise à niveau, avec le plus fort effet sur le PIBA.
Améliorer les systèmes de commercialisation	• Mesures pour une plus grande efficience des structures de commercialisation interne (Normes produits. Réduction du coût des transactions. Promotion d'une politique de qualité. Réforme des marchés de gros, des abattoirs et du marché des céréales) • Mesures pour promouvoir la transformation par l'agro alimentaire
Améliorer les dispositifs de soutien de l'Etat	• Recentrage de l'intervention de l'Etat. (Rôles institutionnel, politique, économique, commercial, juridique et réglementaire. Contrôle du cadre macro économique. Investissements publics et infrastructures rurales. Incitations à l'investissement privé. Promotion et transfert de l'innovation. Enseignement en milieu rural. Alphabétisation couplée à la vulgarisation. Formation adaptée au marché. Promotion des institutions représentatives des agriculteurs et des ruraux) • Mieux régionaliser les structures du Ministère de l'Agriculture pour les adapter à la décentralisation (application du principe de subsidiarité) • Evaluer en permanence les performances des structures du Ministère de l'Agriculture

CONCLUSION

La Consultation a permis un large échange de vues sur les choix importants et difficiles auxquels le Maroc est confronté pour redynamiser son agriculture. Tous les indicateurs présentés montrent que le statu quo et les tendances actuelles sont inacceptables. Il est urgent de prendre la mesure des problèmes et d'engager les réformes nécessaires. Certes ces réformes seront difficiles et elles impliqueront des coûts importants, mais les coûts de la non-réforme sont encore plus élevés.

La vision exprimée dans le Discours du Trône de juillet 2004, qui place « la consolidation du développement rural et du secteur agricole » parmi les sept fondements du projet de société devant inspirer l'action du pays durant les 5 prochaines années est bien adaptée à la gravité de la situation révélée par le diagnostic effectué. Dit autrement, au moment où le Maroc confirme son choix de se placer résolument dans le processus de mondialisation, notamment en s'engageant dans divers accords de libéralisation impliquant l'agriculture, il faut prévenir les risques de marginalisation et de paupérisation accrue en zones rurales. Et, pour cela, de profondes réformes de politiques publiques sont nécessaires.

La matrice, ci-après, offre une synthèse de la Consultation en utilisant comme entrées les rôles et les fonctions de l'agriculture. Les débats ont conduit à la proposition d'un grand nombre de réformes tout en insistant sur le fait que la méthode de réformes doit être graduelle et doit impliquer tous les acteurs. Pour cela, il importe de mettre en œuvre une stratégie de concertation et de recherche du consensus basée sur une vision claire du type d'agriculture à développer, des transitions requises et des moyens nécessaires, en particulier, pour compenser les perdants du processus de réformes. Ce processus doit être, dans toutes ses étapes, raisonné en économie politique.

Les leçons de l'expérience internationale, malgré le fait qu'aucune d'entre elles n'est univoque, montrent la nécessité de considérer les réformes comme un paquet cohérent. Il faut éviter les schémas simplistes et le dogmatisme. Un dispositif de suivi-évaluation est à mettre en place. Il se justifie par l'impossibilité de prévoir à l'avance avec précision le déroulement de la mise en œuvre des réformes. Si celles-ci sont assez profondes, elles affecteront de nombreux agents économiques et de nombreux aspects du secteur agricole. Il faut donc pouvoir suivre l'impact des réformes, notamment sur les ménages les plus pauvres, et mettre en place les mesures correctrices des effets les plus pervers qui auraient été identifiés. Le dispositif actuel de statistiques ne permet pas tout cela.

MATRICE DE SYNTHÈSE

Rôles et fonctions de l'agriculture

- ✓ Les fonctions de l'agriculture dans la géopolitique
- ✓ La fonction sociétale
- ✓ La fonction de production
- ✓ La fonction sociale
- ✓ La fonction environnementale
- ✓ La fonction culturelle

Diagnostic et risques tendanciels

Enjeux pour le futur

Actions/objectifs de développement

Politiques de soutien

Réformes prioritaires

Les fondions de l'agriculture dans la géopolitique

Rôles et fonctions de l'agriculture	Diagnostic et risques tendanciels	Enjeux pour le futur	Diagnostic et risques tendanciels	Politiques de soutien	Réformes prioritaires
- L'agriculture contribue à l'orientation géopolitique du Maroc par le poids historique de ses exportations vers l'Europe, contribuant ainsi à inscrire le pays dans un espace euro méditerranéen. - L'agriculture constitue le secteur le plus sensible pour une entrée dans la mondialisation et la libéralisation des échanges, pesant ainsi très fortement sur les choix géopolitiques du pays - L'agriculture marocaine suscite l'admiration de pays africains	- Mais l'élargissement du marché commun européen limite les parts de marchés du Maroc - Mais les conditions politiques ne permettent pas au Maroc d'exploiter le marché maghrébin et arabe - Mais le Maroc exploite mal les opportunités du marché africain et mondial - Mais le Maroc ne prend pas la place qui lui sied au NEPAD sur le volet agricole	- Le Maroc doit inscrire sa politique agricole dans la perspective d'un Partenariat euro méditerranéen (PEM) - Le Maroc doit œuvrer à une mise en œuvre intelligente de ses accords commerciaux avec les pays arabes - Le Maroc doit combiner les avantages des autres accords de libre échange avec sa stratégie dans le cadre dominant du PEM - Le Maroc doit limiter, par la progressivité de certaines ouvertures, les effets négatifs du libre échange - Le Maroc doit disposer d'une stratégie de coopération agricole avec les pays africains	- Assurer la mise à niveau de l'agriculture commerciale pour une valorisation maximale des avantages comparatifs du Maroc - Mettre en place les mécanismes adéquats pour pallier les insuffisances des accords conclus avec certains pays arabes - Réaliser les réformes sectorielles requises pour assurer une viabilité au terme du processus de progressivité de l'ouverture - Mettre au point des systèmes de compensation pour la survie de l'agriculture marginale socialement nécessaire - Promouvoir l'expérience et le savoir faire marocain en Afrique	- Poursuite de la politique de libéralisation combinant l'ouverture des produits compétitifs et la détarification progressive des produits agricoles sensibles - Mise au point concertée d'une politique de protection indirecte des agriculteurs (soutien direct, investissements) - Mettre l'agriculture en bonne place dans le cadre d'une révision des accords de Partenariat Euro Méditerranéen - Jouer un rôle plus actif dans le volet agricole du NEPAD	- Promouvoir avec les partenaires européens une lecture commune et différenciée des enjeux soustraitables à long terme de l'agriculture avec des objectifs partagés et plus ambitieux de véritable co-développement - Elaborer une politique cohérente et agressive du commerce extérieur agricole (importations/exportations) - Développer une stratégie de promotion du savoir faire au niveau de l'Afrique

La fonction sociale

Rôles et fonctions de l'agriculture	Diagnostic et risques tendanciels	Enjeux pour le futur	Diagnostic et risques tendanciels	Politiques de soutien	Réformes prioritaires
- L'agriculture est le support pivot de la pop. rurale (45% de pop. Maroc) - L'agric. est le plus gros générateur d'emplois - L'agriculture contribue substantiellement au PIB (17%) et aux exportations (12%) - Le développement de la société rurale reste l'indicateur le plus déterminant des progrès ou des non progrès du pays tout entier (classement IDH)	- Mais milieu rural principal gisement de pauvreté - Mais revenus agriculteurs insuffisants, nécessité recourir à pluriactivité - Mais croissance PIBA trop faible et trop sujette à variations climatiques avec forte incidence sur PIB et balance commerciale - Mais le retard et la marginalisation sociale et politique de la société rurale freinent l'ensemble de la société - Mais l'agriculture est un secteur menacé, risques de ruptures	- Renverser les tendances inacceptables de développement non durable - Promouvoir le développement agricole pour une économie de marché - Associer l'agriculture au développement rural pour réduire la pauvreté, créer des emplois et soutenir les catégories défavorisées - Le développement rural doit prendre en compte une population rurale, qui, dans trois décennies aura décau relativement mais sans diminuer en nombre - L'agriculture comme secteur prioritaire du futur	- Développer un plan d'action pour l'opérationnalisation de la Stratégie 2020 de développement rural - Augmenter l'emploi et les revenus dans l'agriculture ; - Créer et diversifier l'emploi dans les activités para et extra agricoles ; - Mettre à niveau et améliorer l'éducation et la formation professionnelle des hommes et des femmes rurales - Améliorer les services liés à la qualité de la vie et du bien-être, en particulier, la santé, l'eau potable, l'électricité et le transport - Corriger les déséquilibres régionaux et infra régionaux en matière d'infrastructures et d'opportunités de développement	- Une politique macro-économique favorable au développement agricole et rural ; - Une politique pour une croissance agricole et à forte intensité de main d'œuvre, prenant en compte la maîtrise de l'aléa, une meilleure valorisation de l'eau et la diversité des exploitations agricoles ; - Une politique spécifique du problème de l'emploi des ruraux et de la lutte contre la pauvreté ; - Une politique d'équipement des zones rurales et d'accès aux services sociaux rattachés dans le cadre d'une politique concertée d'aménagement du territoire - Une Une politique pour le développement des capacités professionnelles des populations rurales	- Sensibiliser les décideurs et les acteurs sur l'urgence de l'action - Promulgation d'un texte d'orientation de politique générale agricole pour servir de cadre politique aux réformes dans le secteur agricole et rural - Mettre en œuvre le plan d'action du SE chargé du Développement Rural - Engager les Régions dans une approche de développement local associant agriculture, développement rural et aménagement du territoire

La fonction de production

Rôles et fonctions de l'agriculture	Diagnostic et risques tendanciels	Enjeux pour le futur	Diagnostic et risques tendanciels	Politiques de soutien	Réformes prioritaires
- Contribuer à la demande alimentaire domestique - Contribuer à la demande d'intrants de l'agriculture, de l'élevage et des industries - Contribuer aux exportations - Créer les bases de la valeur ajoutée des industries/services en aval de agriculture - Générer une demande d'intrants à industries et de services amont	- Mais forte dépendance production de l'agriculture - Mais si progrès mécanisation et usage intrants améliorés, productivité générale faible. - Mais valorisation insuffisante du m3 d'eau - Mais forte différenciation des exploit. 5% exploit + 20ha 33% SAU, 53% exploit - 3ha 12% SAU - Mais forte diversité et inégalités régionales et dualisme marqué de l'agriculture - Mais forte pression élevage sur parcours qui ne fournissent que partie du bilan fourrager - Mais faible impact org. professionnelles - Mais mauvaise organisation des circuits commerciaux - Mais insuffisance de la valorisation des avantages comparatifs des régions agricoles	- Améliorer la productivité pour augmenter et diversifier la production - Adapter la production aux avantages comparatifs internes et internationaux - Améliorer la compétitivité pour de meilleures positions sur les marchés intérieurs et internationaux - Donner une place essentielle à la qualité et à la valorisation des produits spécifiques	- Territorialiser l'agriculture en fonction des potentialités naturelles et économiques - Stratifier les actions de soutien selon les catégories d'exploitations et mise en œuvre de contrats d'exploitation - Baisser les coûts de production par aides spécifiques - Améliorer la gestion de l'irrigation et encourager la valorisation de l'eau ; - Mettre en place des interventions ciblées pour aider les filières à améliorer la qualité et la compétitivité et à développer des industries agro alimentaires de produits spécifiques - Rechercher les technologies compétitives à haute intensité de main d'œuvre - Professionaliser les acteurs du secteur agricole et des services et industries connexes	- Politique fiscale appropriée - Politique de protection à la frontière raisonnée - Politique foncière pour favoriser les investissements et protéger la petite exploitation familiale - Politique de territorialisation de l'agriculture ; - Politique d'aide différenciée selon les catégories d'exploitation - Politique de recherche d'innovation et de transfert de technologie - Politique pour la maîtrise et la gestion rationnelle de l'eau - Politique pour le renforcement de l'organisation de la profession et de l'interprofession pour des filières intégrées - Politique de gestion de la qualité - Politiques pour un marché local dynamique et la promotion des exportations	- Préparation d'un document de politique générale agricole pour servir aux réformes dans le secteur agricole et rural - Réflexion sur la fiscalité agricole - Mécanismes et textes de promotion et de gestion de la qualité - Mesures foncières: procédures simplifiées de reconnaissance des droits d'usage sur les terres, de résolution des conflits et d'immatriculation - Mécanisme d'évaluation des politiques et des performances

La fonction sociale

Rôles et fonctions de l'agriculture	Diagnostic et risques tendanciels	Enjeux pour le futur	Diagnostic et risques tendanciels	Politiques de soutien	Réformes prioritaires
- Générer les revenus principaux des exploitants+/-viabiles 45% des exploit. =30% pop rurale) - Générer les revenus partiels des petits exploitants (55% des exploit=40% pop rur) - Etre le garant d'un environnement d'accueil social et économique pour 30% de pop rurale sans exploit. agric. - Générer des emplois dans les industries et services en amont et en aval de agriculture - Supporter le coût de l'aide sociale apportée aux strates pauvres des villes - Contribuer à la santé de la population par des aliments sains	- Mais, en dépit exode vers villes et émigration extérieure, la pop rurale restera la même en termes absolus dans 30 ans, donc maintien des pressions sur emplois et revenus en milieu rural - Mais l'extension de la pauvreté a un coût social élevé - Mais avec la libéralisation, un grand risque de laminage de la petite agriculture familiale avec, pour conséquences sociales, afflux de ruraux pauvres dans villes surpeuplées - Mais les subventions sur les produits agricoles de base diminuent la compétitivité de l'agriculture	- Enjeu du développement rural pour faire reculer la pauvreté rurale - Enjeu de maintenir durablement une population importante dans le milieu rural, d'où à la fois: - Développer les emplois agricoles viables - Créer des emplois hors exploitation pour les petits et non exploitants - Enjeu du développement de la pluri-activité des ruraux, notamment pour éviter la disparition de la petite agriculture familiale - Diminuer le coût social du soutien de la consommation des villes	- Intensifier l'équipement intégré des campagnes en services de base - Développer les bourgs ruraux comme marché agricole de proximité, comme gisement de d'emploi non agricole, comme tampon entre villes et campagnes - Formation professionnelle pour favoriser la mobilité des ruraux et l'accès au travail - Réduction progressive du ciblage des subventions sur les produits agricoles de base - Aider les producteurs à maintenir des coûts de production bas - Filières de protection sociale pour les populations rurales les plus pauvres	- Promotion de la Stratégie 2020 de Développement Rural (coupler le développement rural avec le développement local et l'aménagement rapproché du territoire) - Politique de fiscalité redistributive et d'investissement dans le rural - Nouvelle politique des prix en matière d'aide à la consommation urbaine - Politique de formation professionnelle des ruraux - Politique foncière pour la protection des petits biens familiaux	- Textes sur le cadrage du développement local décentralisé - Mise en place de services décentralisés de soutien de proximité du développement local (Centres de Développement Agricole et Rural) - Mécanisme de ciblage des soutiens des prix à la consommation - Mécanismes de transfert des soutiens sur les coûts de production - Mise au point de mécanismes répliquables de programmation participative du développement local

La fonction environnementale

Rôles et fonctions de l'agriculture	Diagnostic et risques tendanciels	Enjeux pour le futur	Diagnostic et risques tendanciels	Politiques de soutien	Réformes prioritaires
- L'agriculture est le principal acteur environnemental du fait de l'emprise de ses activités sur une majeure partie des ressources naturelles du pays (eau d'irrigation, sols, parcours naturels et forestiers) - L'agriculture détiendrait la responsabilité majeure du bon ou mauvais usage fait de ces ressources - L'agriculture détient, au travers des droits de propriété des agriculteurs (terres agric., eaux d'irrigat) et droits coutumiers (collectifs et parcours forestiers, eaux), la plus grande partie des droits d'usage réels sur les ressources naturelles	- Mais la forte pression humaine est cause de dégradation des ressources naturelles: défrichements pour agriculture marginale dans parcours collectifs et forêts, appropriation des sols, parcs, surpâturage, dévégétalisation, érosion, désertification, surexploitation des nappes phréatiques - Mais pop. rurale restera la même en termes absolus dans 30 ans, donc maintien des pressions sur ressources - Mais les droits de l'État (domaine forestier et titulaires des collectifs) le plus souvent en conflit avec les droits d'usage, d'où stratégies "minimales" des usagers - Mais mauvaises pratiques agricoles sont source de gaspillage et de pollution des eaux, de même que de perte de fertilité et de salinisation des sols	- Arrêter la dégradation des ressources naturelles et les évolutions régressives des milieux - Gérer durablement les ressources en eau, sols, biomasse et biodiversité - Découpler la croissance économique de la pression corollaire sur les ressources naturelles (croissance avec économie de consommation de RN) - Adapter les systèmes de production agricole au potentiel des terres et restaurer les parcours et forêts défrichés par agriculture - Étendre les aires protégées et respecter des disciplines de gestion pour les usages agricoles et pastoraux - Responsabiliser très fortement les usagers et les ayants droit dans gestion des RN	- Territorialiser par loi les zones à usage agricole et les zones à usage de parcours ou forêts de production - Mesures de protection de la biodiversité, notamment dans les aires protégées. Souveraineté des cultures et des races animales locales - Généraliser des plans de gestion des aires d'usage (territoires) des communautés agraires - Contractualiser la gestion des aires d'usage - Généraliser les pratiques d'économie de l'eau d'irrigation, de recyclage des eaux usées et de prévention des pollutions agricoles - Introduire la notion paysagère dans les plans de gestion - Promouvoir la gestion rationnelle des parcs pour concilier l'élevage et la végétalisation des parcours et matorrals	- Introduire la gestion contractuelle des ressources naturelles dans les plans de développement local - Texte juridique sur la responsabilisation des ayants droit et usagers locaux sur les parcours collectifs et forestiers (aménagement de l'exercice de tutelle) - Loi sur la destination agricole des terres et sur la nécessité d'un droit collectif sur les parcours - Textes pour assujettir les occupants privés des parcours à taxe locale et obligation de respect du plan de gestion - Reconnaissance politique du rôle des agriculteurs dans la gestion des biens communs pastoraux et forestiers. Les comités pour la base d'une éco taxe	- Valider juridiquement les cartes régionales et locales d'affectation des terres agricoles et non agricoles - Délimiter progressivement les territoires d'usage des communautés agraires et reconnaître juridiquement la responsabilité d'usage des ayants droit - Mettre au point des modèles de plans de gestion des territoires adaptés à la diversité régionale - Législation sur les plans de gestion - Mise en place de mécanismes de soutien pour élaborer les plans de gestion - Renforcer dispositions du Code des Investissements pour les économies d'eau - Texte sur les obligations des occupants privés des parcours collectifs

La fonction culturelle

Rôles et fonctions de l'agriculture	Diagnostic et risques tendanciels	Enjeux pour le futur	Diagnostic et risques tendanciels	Politiques de soutien	Réformes prioritaires
- L'agriculture est le dépositaire de savoirs faire qui constituent un capital à valoriser - L'agriculture, en étant le pilier du monde rural, est le dépositaire d'un patrimoine historique et culturel diversifié et d'une très grande richesse - L'agriculture par son emprise sur l'espace agricole, joue un rôle déterminant dans le maintien (ou la dégradation) des paysages et des habitats traditionnels	- Mais risques de décadence et de "désertification" culturelle, de dégradation du patrimoine culturel et des arts et traditions populaires - Mais risque de prédominance valeurs et culture urbaine - Mais risques de dégradation du patrimoine paysager et architectural	- Intégrer la société rurale dans la modernité sans perte du patrimoine culturel - Valoriser la qualité du patrimoine culturel, architectural et paysager	- Développement de l'éco-tourisme et du tourisme rural - Formation des ressources humaines (accueil en gîtes ruraux, guides et services) - Investissements pour la sauvegarde du patrimoine architectural	- Politique de promotion du tourisme éco culturel - Formation des ressources humaines aux métiers spécifiques du monde rural - Mise en place d'une politique d'information et de communication propre au monde rural - Investissements pour la sauvegarde du patrimoine culturel, architectural et culinaire - Elaboration d'un guide de valorisation du patrimoine rural pour les communes et les investisseurs dans le tourisme rural	

ANNEXES

[Annexe1](#): Note de presentation de la consultation d'experts
et programme

[Annexe2](#): Liste des participants

ANNEXE1

NOTE DE PRESENTATION DE LA CONSULTATION D'EXPERTS

les reformes du secteur agricole : quel agenda pour le maroc ?

Le Conseil Général du Développement Agricole consacre la 3ème édition de son séminaire institutionnel à une concertation d'experts sur la définition d'un agenda de réformes du secteur agricole face à l'ouverture. Cette consultation est organisée avec l'appui de la FAO, de la Coopération Française et de l'USAID.

LE CONTEXTE

Le secteur agricole est essentiel à l'économie du pays et il a une importance sociale considérable. Il dispose d'un potentiel inexploité encore substantiel et d'importantes marges de progrès. Il est cependant affecté par sa vulnérabilité et par de nombreux facteurs limitants. Son développement à moyen et long terme est confronté à des enjeux décisifs pour le pays, ceux de la sécurité alimentaire, ceux de son rôle dans l'économie nationale et la société, ceux de la gestion durable des ressources naturelles, ceux de sa contribution au bien-être des populations rurales et de l'équilibre villes-campagnes et ceux enfin de l'insertion du pays dans la globalisation.

L'agriculture marocaine a connu dans son histoire quelques grands tournants qui ont chacun, compte tenu du contexte de l'époque, marqué une nouvelle phase de progrès. Ainsi en a-t-il été du tournant des premières années 60 qui a redonné sa place à une agriculture paysanne ignorée par la colonisation, de celui du programme du million d'hectares irrigués lancé au début des années 70 marqué par de grands projets d'infrastructure et d'aide massive à la production agricole, de celui, dans les années 80, de l'ajustement structurel avec des réformes qui pour certaines sont restées inachevées.

Les résultats sont là mais ils n'ont pas suffi à faire de l'agriculture le grand secteur porteur qu'il devrait être. Aujourd'hui, un constat largement partagé s'impose à nous celui d'une stagnation voire un recul des performances économiques du secteur agricole durant la dernière décennie :

- *L'agriculture marocaine a doublé son PIB depuis 1960 mais l'évolution n'a pas été régulière. Durant les années 60 et le début des années 70, elle a connu une croissance annuelle moyenne de 5%. Cette croissance a été suivie d'une période de stagnation de 1972 à 1985 avant une relance significative entre 1986 et 1991 marquée par une croissance rapide évaluée à 10%. Mais au cours de la dernière décennie, la croissance agricole a stagné et sa variabilité s'est accrue ;*
- *La balance commerciale agricole accuse un déficit croissant. Le ratio des exportations sur les importations agricoles qui a culminé à environ 80% à la fin des années 80 n'a guère dépassé 40 % en 2000 et 2001. La part du Maroc dans les exportations agricoles mondiales a stagné entre 0,15 et 0,20 % signifiant qu'il n'a pas réussi à conquérir de nouvelles parts du marché mondial faute d'une politique de commerce extérieur agressive. Par contre la part des importations agricoles marocaines dans les importations mondiales sont en augmentation durant ces dernières années*
- *Au cours de la période 1990-2000 la pauvreté a significativement progressé et demeure largement un phénomène rural (66%).*

Pourquoi on en est là? Cette question est bien sûr le point de départ de toute réflexion stratégique sur la vision du futur de l'agriculture marocaine et sur la feuille de route permettant de réaliser cette vision.

Le Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural de juillet 2000 avait fait émerger un projet national de développement agricole et rural exprimant les finalités et les objectifs de l'agriculture marocaine avec des recommandations de plans d'action requis pour sa mise en œuvre. Mais l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui, liés notamment à l'ouverture progressive du secteur dans le cadre des accords de libre-échange conclus par le Maroc, nous ramène à un réexamen de ce projet. Cette ampleur impose, en effet, un changement de fond, celui qui transformera une agriculture peu productive, peu compétitive, vulnérable aux risques climatiques et de marché en une agriculture productive, compétitive, durable, intégrée au marché national et international, générant des emplois productifs et des revenus et contribuant à la croissance de l'économie nationale dans son ensemble.

Cette transformation est certainement un processus dynamique d'adaptation permanente et de longue haleine qui exige une réorganisation des systèmes productifs agricoles favorisant une agriculture concurrentielle qui exploite les avantages comparatifs du pays en vue d'une valorisation optimale de ses ressources. Elle se fonde sur une convergence stratégique de politiques, de dispositifs institutionnels et financiers ainsi que des programmes d'investissement dont on attend la dynamisation du processus d'éclosion d'une agriculture moderne conforme aux exigences de l'ouverture.

OBJET

L'objet de la consultation est de recueillir le point de vue d'experts sur ce que pourrait être un agenda de réformes de l'agriculture marocaine en identifiant les enjeux et le mixage optimal de réformes à mettre en œuvre. On s'attachera plus spécifiquement à formuler une vision claire du type d'agriculture à développer, des réformes nécessaires et des moyens à mettre en œuvre (feuille de route) à la fois en matière de politique agricole et dans les autres politiques connexes qui ont une incidence croissante sur l'agriculture.

La mise en œuvre des réformes doit être envisagée de manière pragmatique en s'attachant à ce qui peut être fait concrètement plutôt qu'à ce qu'il faudrait faire dans un schéma idéal. Il importe donc d'identifier les domaines où des opportunités réelles se présentent et où des initiatives qui ont un effet de levier pourraient être prises pour faire progresser rapidement le changement.

ORGANISATION

La consultation est structurée selon quatre niveaux de perspectives, internationale, régionale, nationale et celle de filières individuelles. Des exposés introductifs seront présentés mais l'essentiel du temps sera consacré à un libre débat entre les experts. Une synthèse conclusive sera élaborée sous forme d'une proposition de plate-forme pour un agenda de réformes.

PROGRAMME

Jeudi 2 décembre

09H00	Accueil des participants
09H30 - 10H00	Ouverture
10H00 - 10H30	Pause
10H30 – 10H50	Quel cadrage macroéconomique à moyen et long terme? (Pr Larbi Jaaïdi)
10H50 – 11H10	Réformes des politiques économiques affectant l'agriculture : Quelles leçons de l'expérience internationale ? (Pr. Michel Petit)
11H10 – 11H30	Réformes du Secteur Agricole et Recompositions des Economies Paysannes – Le cas Mexicain, 1990-2004 (Eric Leonard et Bruno Losch)
11H30 – 11H50	Processus d'intégration Nord-Sud et libéralisation agricole: Quels perspectives et enjeux pour les pays du Sud ? (Pr. Henri Regnault)
11H50 – 12H10	Agriculture et échanges euroméditerranéens : Quels défis et opportunités ? (Pr. Jean Louis Rastoin)
12H10 – 13H30	Discussion
13H30 – 15H00	Déjeuner
15H00 – 15H30	Quels rôles pour l'agriculture marocaine ? (Mohamed Moussaoui)
15H30 – 16H30	Quelles réformes du secteur agricole ? (Hassan Serghini)
16H30 – 17H00	Pause
17H00 – 19H00	Discussion

Vendredi 3 décembre

09H00 – 09H20	Quelles réformes pour la filière céréalière? (Hassan Serghini)
09H20 – 10H00	Discussion
10H00 – 10H20	Quelles réformes pour la filière des viandes rouges? (Pr Moustapha ElYousfi)
10H20 – 11H00	Discussion
11H00 – 11H30	Pause
11H30 – 11H50	Quelles réformes pour la filière avicole ? (Pr. Abdellah Aït Boulahcen)
11H50 – 12H30	Discussion
12H30 – 12H50	Quelles réformes pour la filière des fruits et légumes? (Saâd Benchekroune / Don Hampal)
12H50 – 13H30	Discussion
13H30 – 15H00	Déjeuner
15H00 – 16H30	Libre débat (modérateur Michel Petit)
16H30 – 17H00	Pause
17H00 – 19H00	Libre débat (suite) (modérateur Michel Petit)

Samedi 4 Décembre

09H00 – 09H30	Présentation du Projet de plate-forme
09H30 – 10H30	Discussion
10H30 – 11H00	Pause
11H00 – 12H30	Discussion (suite)
12H30 – 13H00	Synthèse et Clôture
13H00 – 14H00	Déjeuner

ANNEXE2

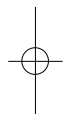
LISTE DES PARTICIPANTS

1. Abourazak Mohamed (Haut Commissariat au Plan)
2. Alaoui Youssef (Président de la FISA)
3. Ankouz Mohammed (Directeur CRF/HCEFLD)
4. Abdellaoui Rachid (Professeur, IAV Hassan II)
5. Ait Boulahcen Abdellah (Professeur, ENA de Meknes)
6. Ait El Mekki Akka (Professeur, ENA de Meknes)
7. Ait kadi Mohamed (Président du Conseil Général du Développement Agricole)
8. Akesbi Najib (Professeur, IAV Hassan II)
9. Alaoui Mohamed (Professeur, ENA de Meknes)
10. Aloui Omar (Agroconcept)
11. Ameziane Taïb (Professeur, IAV Hassan II)
12. Ammar Abdelkbir (DC/MADRPM)
13. Araujo Catherine (Chercheur CERDI)
14. Asserghine Mohamed (DPAE)
15. Bekkali Mostapha (Vétérinaire Général, CGDA)
16. Belouafi Aziz (DPAE)
17. BenAazou Ahmed (Directeur de l'élevage)
18. Bencheikroune Saâd (Directeur de l'EACCE)
19. Benlakhal Abderrahim (Direction de l'élevage)
20. BenMakhlof Mohamed (Conseiller, Cabinet du Secrétaire d'Etat)
21. Bennani Abdellatif (Directeur du Budget/MFP)
22. Bentouhami Ahmed (Direction de l'élevage)
23. BenYassine Abderrahim (Direction de la Production Végétale)
24. Berrada Moustapha (Directeur DERD)
25. Besri Mohamed (Professeur, IAV Hassan II)
26. Bouaanani Mokhtar (Directeur de la SONACOS)
27. Bouaaziz Ahmed (Professeur, IAV Hassan II)
28. Bouchama Khalid (SI, CGDA)
29. Bouchanine Abdelouahab (Assistant Représentant de la FAO au Maroc)
30. Bouhia Haya Hind (Chargée de mission / Primature)
31. Bourfoune Abdeslam (Direction de la Production Végétale)
32. Boutaout Mohamed (Communication/MADRPM)
33. Boutayeb Mohamed (Directeur des Affaires Rurales/MI)
34. Brittel Amal (DPAE)
35. Chafiki Mohamed (Directeur DPEG/MFP)
36. Chaouki Nabil (Chef de la Division Agroindustrie, MCI)

37. Chmali Samira (Haut Commissariat au Plan)
38. Chraïbi Mohamed (Président de la FICOPAM)
39. Derrab Mohamed (Secrétaire Général, ASPAM)
40. Doukkali Rachid (Professeur, IAV Hassan II)
41. Driouchi Ahmed (Doyen, Université ALAkhawayn)
42. El Arach Redouane (DPAE)
43. EL Bada Driss (Direction de l'élevage)
44. El Gueddari A. B. Seddik (Directeur de l'AGR)
45. El Idrissi Mhammed (DBPC/HCEFLD)
46. El Mir Mohamed (ONICL)
47. El Yousfi Mostpha (Professeur, ENA de Meknes)
48. Fabre Pierre (Chercheur CIRAD)
49. Firdawci Larbi (Inspecteur Général/MADRPM)
50. Funes Santiago (ex. Directeur de la Division d'Assistance aux Politiques TCA/FAO)
51. Guedira Abdellatif (Directeur de l'ONICL)
52. Guessous Fouad (Directeur de l'IAV Hassan II)
53. Hampal Don (Development Alternatives Inc., USA)
54. Hilali Abderrahmane (Directeur DPVCTRF)
55. Houmy Mohamed (MAEC)
56. Jader Hammou (Secrétaire Général / HCEFLD)
57. Jaïdi Larbi (Professeur, Université Mohamed V, Rabat)
58. Jamali JamalEddine (Directeur de l'Industrie)
59. Jaouad Mohamed (Conseiller, Cabinet du Ministre)
60. Jmila Ahmed (Haut Commissariat au Plan)
61. Kabbali Ahmed (Professeur, ENA de Meknes)
62. Kuper Marcel (CIRAD/IAV Hassan II)
63. Laamrani Mohamed (Directeur de la DEPAAP)
64. Laghtas Ali (Conseiller, CGDA)
65. Lahrech Mohamed (Directeur de la DDGI)
66. Lakhdar Rachid (Conseiller, CGDA)
67. Lakjaa Faouzi (Chef de la Division Agriculture/MFP)
68. Lamrani Hassan (Banque Mondiale, Rabat)
69. Lazarev Gregori (Spécialiste développement et prospective)
70. Leonard Eric (IRD / France)
71. Losch Bruno (Chercheur CIRAD)
72. Marghi Moha (Secrétaire Général / MADRPM)
73. Michel Petit (ex Directeur de l'Agriculture à la Banque Mondiale et Professeur à l'INAPG/IAMM)
74. Mikou Najib (EACCE)
75. Mouline Taoufik (Chargé de mission / Cabinet Royal)
76. Moussaoui Mohamed (Chef du Département Economie rurale, INRA)
77. Nabil Hassan (DPAE)

78. Nadah Driss (Direction de la Production Végétale)
79. Nadori Bachir (Conseiller, CGDA)
80. Najem Mohamed (ANPVR)
81. Narjisse Hamid (Directeur de l'INRA)
82. Oulhaj Ahmed (Conseiller, Cabinet du Ministre)
83. Rahali Abdelkrim (Ingénieur Général, CGDA)
84. Rami Abdellatif (Conseiller, CGDA)
85. Rastoin Jean Louis (Directeur de l'UMR MOISA – ENSAM – Montpellier)
86. Regnault Henri (Professeur à l'Université de Pau, Coordonnateur du Réseau Analyse Comparée des Relations Agricoles et Agroalimentaires en Libre-échange Nord-Sud – « ACRALÉ-NOS »)

87. Rousseau Richard (USAID/Rabat)
88. Serghini Hassan (Directeur de la DPAA)
89. Souafi Mohamed (Directeur de l'Aménagement du Territoire)
90. Taraf M. (EACCE)
91. Torre Claude (Ambassade de France, Rabat)
92. Tozi Mohamed (Professeur, Université Hassan II, Casablanca)
93. Tyner Wally (Chef du Département d'Economie, Université de Purdue, USA)
94. Viatte Gérard (Conseiller de la FAO et ex Directeur de l'Agriculture à l'OCDE)
95. Voituriez Tancrède (Chercheur –CIRAD)
96. Yacoubi Soussane Mohamed (DDGI)
97. Zegdouni Larbi (Enseignant chercheur, IAV Hassan II)
98. Zemrani Abdelouahab (Conseiller, CGDA)
99. Zhari Abderrahim (Directeur DAAI)



Dépôt légal : 1516/2005

ISBN : 9954-447-02-4

Réalisé par NADACOM Design - Rabat

Tél.: 037 68 25 50